

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics



Avril 2011



Conseil de rédaction

Josef Moser, *Président de la Cour des comptes de l'Autriche*
Sheila Fraser, *Vérificatrice générale du Canada*
Faïza Kéfi, *Première Présidente de la Cour des comptes de la Tunisie*
Gene Dodaro, *Contrôleur général des États-Unis*
Clodosbaldo Russián Uzcátegui, *Auditeur général du Venezuela*

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédactrice en chef

Muriel Forster (É.-U.)

Rédacteurs en chef adjoints

Linda J. Sellevaag (É.-U.)
Stephen Sanford (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Sudha Krishnan (ASOSAI-Inde)
Luseane Sikalu (PASAI-Tonga)
Secrétariat de la CAROSAI (Sainte-Lucie)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
Bureau de reddition de comptes du gouvernement (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)
Paul Miller (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Terence Nombembe *Auditeur général, Bureau de l'auditeur général, Afrique du Sud*
Liu Jiayi, *Auditeur général, Bureau de contrôle national, République populaire de Chine*
Osama Jaffer Faquih, *Président, Bureau général de contrôle, Arabie saoudite*
Josef Moser, *Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général*
Terrance Bastian, *Auditeur général, Ministère de l'auditeur général, Bahamas*
Ziriyo Bogui, *Président, Chambre des comptes, Côte d'Ivoire*
Carlos Ramón Pólit Faggioni, *Bureau de contrôle général de l'État, Équateur*
László Domokos, *Président, Office national d'audit, Hongrie*
Vinod Rai, *Contrôleur et Auditeur général, Bureau du contrôleur et auditeur général, Inde*
Ali Al-Hesnavi, *Auditeur général, Conseil d'inspection et de contrôle populaire, Libye*
Juan Manuel Portal Martínez, *Auditeur général, Cour supérieure d'audit de la Fédération du Mexique*
Lyn Provost, *Contrôleuse et Auditrice générale, Bureau du contrôleur et auditeur général, Nouvelle-Zélande*
Jørgen Kosmo, *Auditeur général, Bureau de l'auditeur général, Norvège*
Tanwir Ali Agha, *Auditeur général, Bureau de l'auditeur général, Pakistan*
Sergey Vadimovich Stepashin, *Président, Cour des comptes, Fédération de Russie*
Amyas Morse, *Contrôleur et Auditeur général, Bureau d'audit national, Royaume-Uni*
Gene Dodaro, *Contrôleur général, Bureau de reddition de comptes du gouvernement, États-Unis d'Amérique*
Clodosbaldo Russián Uzcátegui, *Contrôleur général, Bureau du contrôleur général de la République, Venezuela*

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise à l'avancement des procédures et techniques d'audit dans le secteur public. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les personnes intéressées à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des informations à ses bureaux, aux soins de :

U.S. Government Accountability Office
Room 7814, 441 G Street NW
Washington, D.C. 20548
United States

Téléphone : 202-512-4707
Fax : 202-512-4021
Courriel : intosaijournal@gao.gov

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de l'audit dans le secteur public. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes d'audit ou de descriptions de programmes de formation en audit. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux autres intéressés. Elle se trouve sur le site Web de l'INTOSAI à <http://intosaijournal.org> ou à <http://intosai.org>. On peut aussi l'obtenir en s'adressant à la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, d'Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Editorial	1
En bref	5
Normes de l'INTOSAI et renforcement des capacités : étude de cas de la Cour des comptes de la Géorgie	16
L'importance de disposer d'un processus de normalisation indépendant.....	22
Pleins feux sur les ISSAI.....	27
Le point sur la coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds	29
Dans le cadre de l'INTOSAI.....	33
Nouvelles de l'IDI.....	40
Événements de l'INTOSAI.....	43



Le renforcement des capacités professionnelles, organisationnelles et institutionnelles des ISC

Ahmed El Midaoui

Premier Président de la Cour des comptes du Royaume du Maroc, président de la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI

La nature même de l'audit dans le secteur public exige que les Institutions supérieures de contrôle (ISC) soient indépendantes. Les ISC doivent non seulement relever les défis associés à une pratique professionnelle et efficace de l'audit, mais aussi ceux que posent tout le processus de l'audit des finances publiques, les stratégies à utiliser et les ressources en jeu, de même que les capacités nécessaires pour assurer la sauvegarde, le bon usage et la rentabilité des fonds publics. Dans ce contexte, le renforcement des capacités d'audit est une tâche particulièrement difficile et complexe qui exige un processus de contrôle interactif à long terme qui soit soutenu et efficace, et constamment amélioré.

Quels types de renforcement des capacités et d'audits faut-il retenir pour les différentes ISC?

Les ISC doivent développer de nouvelles méthodologies et capacités analytiques pour faire face aux changements technologiques et s'adapter aux systèmes de gestion des institutions publiques. Elles doivent disposer des moyens nécessaires pour s'acquitter de leurs missions, non seulement pour ce qui est de l'évaluation de la régularité et de la conformité des opérations financières, mais aussi de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacé avec lesquelles les ressources publiques sont utilisées. Pour se doter de capacités solides d'audit financier de légalité et de conformité et être capables de rendre des comptes, les ISC doivent pouvoir évaluer et mesurer la performance des institutions publiques dans l'exécution d'opérations et de projets. Par ailleurs, les ISC doivent peu à peu effectuer plus d'audits de performance selon leur niveau de développement institutionnel en particulier, et selon le niveau de développement économique, social et politique du milieu dans lequel elles évoluent en général.

Aussi, les ISC des pays des économies avancées doivent élargir l'étendue de leurs audits de manière à refléter une vision plus vaste et plus juste des résultats des institutions publiques. Le développement de l'audit de performance doit être un objectif important pour ces institutions, tout comme le développement d'autres aspects qui sont associés à l'audit, tels que la gestion du risque et l'audit stratégique, qui sont de plus en plus essentiels dans le contexte en constante évolution d'aujourd'hui.

Les ISC des pays émergents doivent consolider leurs réalisations et leur expérience de l'audit financier de régularité et de conformité et entreprendre des audits de performance de manière à promouvoir une gestion rigoureuse et efficace des finances publiques.

Enfin, les ISC des pays en développement doivent tout d'abord s'attacher à mener des audits efficaces de régularité et de conformité. Ces audits sont une condition essentielle à l'établissement d'une culture du contrôle et de la reddition de comptes au sein des institutions publiques et sont essentiels au contrôle et au suivi des flux financiers. Ce n'est qu'ainsi que les ISC pourront graduellement réaliser des audits de plus grande portée, tels que des audits de performance.

Une ISC peut entreprendre des audits de performance sans avoir établi au préalable un cadre conceptuel et organisationnel complet avec toutes les procédures nécessaires. Les efforts initiaux dans ce domaine doivent être limités, l'approche doit être souple et la mise en œuvre, graduelle. Évidemment, l'amélioration des méthodologies et des procédures peut se poursuivre parallèlement au fur et mesure que l'ISC devient plus expérimentée.

Modalités de renforcement des capacités des ISC

Le renforcement des capacités ne doit pas être perçu simplement comme un processus technique de transfert de connaissances ou de structures organisationnelles. Il faut plutôt prendre en considération le contexte et le milieu dans lesquels l'ISC évolue.

Bien que des programmes internes de renforcement des capacités puissent fort probablement être viables et couronnés de succès, certaines ISC font face à d'énormes difficultés qui les obligent à demander de l'aide de l'extérieur pour mener de tels programmes. Cependant, cette aide ne doit pas compromettre leur indépendance. À cet égard, la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI (CBC) vise à répondre à ce besoin grâce à des efforts bilatéraux, régionaux et multilatéraux afin de permettre à chaque membre de l'INTOSAI de bénéficier d'initiatives de renforcement des capacités, selon ses besoins, pour renforcer son indépendance et son professionnalisme.

Un programme adéquat de renforcement des capacités doit produire certains résultats essentiels :

- **Le renforcement de l'indépendance de l'ISC** : Une ISC indépendante doit recevoir les ressources dont elle a besoin tant au niveau institutionnel qu'au niveau professionnel.
- **Le renforcement du statut institutionnel de l'ISC** : Le renforcement des capacités contribue à clarifier le statut de l'ISC et ses relations avec les autres institutions gouvernementales et parlementaires.
- **Le développement de personnels hautement qualifiés** : La qualité des personnels d'audit, particulièrement les personnels d'audit de performance, est un élément clé du succès des missions d'audit. Les profils et les compétences des personnes des ISC doivent être représentatifs de la diversité des domaines d'audit de la gestion des administrations publiques. Le développement des personnels peut se faire à la fois par une formation de base sur les divers aspects de l'audit et par une formation continue pour assurer une mise à jour constante des compétences.
- **Un leadership efficace, professionnel et stable** : Les leaders doivent établir et mettre en œuvre des plans stratégiques et des plans d'action complets et réalistes axés particulièrement sur les priorités. Ces plans doivent être réalisables compte tenu des réformes de la gestion des finances publiques en cours et être conformes aux pratiques exemplaires (par exemple les normes et les directives de l'INTOSAI).
- **Le renforcement des relations avec les parties intéressées** : Pour être efficace, l'ISC doit, dans la mesure où son mandat le lui permet, créer des liens étroits avec les parties intéressées. Par ailleurs, l'ISC doit maintenir son indépendance par rapport au Parlement, au gouvernement, aux entités auditées, aux médias, à l'opinion publique et à la société civile.

Conditions pour mener à bien le renforcement des capacités

La réussite des mesures de renforcement des capacités exige l'appui du milieu politique, une réglementation appropriée, un leadership et une participation active des dirigeants de l'ISC. Tous ces éléments doivent être conjugués pour assurer un financement adéquat et des partenariats qui peuvent contribuer à renforcer les capacités institutionnelles.

Le renforcement des capacités doit permettre aux ISC de mieux utiliser leurs capacités et de créer de nouvelles compétences professionnelles, organisationnelles et institutionnelles. Pour obtenir ce résultat, les ISC doivent bien évaluer leurs besoins et établir un calendrier d'actions réaliser leurs objectifs.

La réussite de ce processus de renforcement des capacités exige la mobilisation tant des ISC que de la communauté internationale. Deux faits nouveaux au sein de l'INTOSAI ont confirmé cette double mobilisation :

- **Une sensibilisation croissante au besoin de renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles.** Le renforcement des capacités doit se faire au niveau de l'institution. Le niveau de capacité atteint par une ISC dépend en grande partie de la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés.

La capacité de l'ISC peut être définie et évaluée non seulement à partir des principes juridiques qui régissent le travail qu'elle effectue mais aussi par l'application de bonnes pratiques qui garantiront la réalisation des objectifs que l'ISC s'est fixés. C'est pourquoi les ISC doivent reconnaître l'importance et la valeur du renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que les avantages que des capacités renforcées leur confèrent pour ce qui est de leur performance. Aussi, elles doivent chercher tout d'abord à insuffler dans leur organisation une culture d'audit, à motiver leurs personnels et à réaffirmer le leadership.

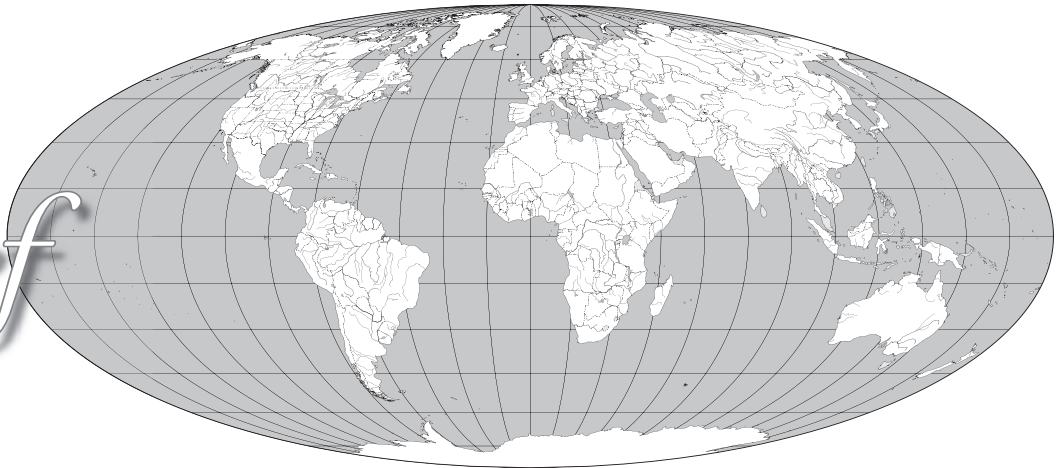
- **Une stratégie de partenariat mondial associée à des donateurs pour promouvoir les projets de renforcement des capacités par la participation des donateurs au financement des programmes de développement et de modernisation des ISC.** C'est dans ce contexte que l'INTOSAI et les donateurs ont signé un protocole d'entente (PE) en octobre 2009, à Bruxelles, et établi des organes de régulation de ce mécanisme de collaboration à Marrakech en février 2010. Ce PE dispose que l'aide financière apportée par les donateurs sera compatible avec les conditions nécessaires à la mise en œuvre des programmes de développement et de modernisation. Ces conditions peuvent comprendre des mesures pour renforcer le statut institutionnel des ISC, améliorer leurs moyens financiers et matériels, gérer leurs ressources, établir des plans stratégiques, améliorer leurs méthodes de travail (manuels d'audit et systèmes d'information) et offrir des formations appropriées aux auditeurs.

Conclusions

Le développement de l'audit dans le secteur public et le renforcement des capacités des ISC doivent se faire parallèlement dans un contexte qui favorise l'indépendance des ISC. Étant donné que ce processus exige beaucoup de temps et de ressources, les ISC doivent adopter une approche progressive comportant la mise en œuvre graduelle d'un programme d'audit de perfectionnement (comprenant l'audit de performance, l'évaluation du risque, etc.). Ce programme doit être mené sur une échelle raisonnable, être assorti d'objectifs précis et être proportionnel aux ressources et aux personnels dont dispose l'ISC.

D'ores et déjà, il est certain que les ISC sont les mieux en mesure de déterminer leurs besoins, de se fixer des objectifs et de recenser les moyens et les outils dont elles ont besoin pour assurer le succès de leurs missions. Elles sont également invitées à se préparer à faire face aux changements continus qui se produisent dans leurs milieux internes et externes et à développer une culture de la reddition de comptes et une éthique professionnelle, car ce sont là des éléments essentiels à leur réussite.

EN *bref*



Allemagne

Publication du rapport annuel

En novembre 2010, l'ISC de l'Allemagne a publié son rapport annuel de 2010, dans lequel elle demande au gouvernement allemand de respecter les limites supérieures de l'emprunt nouvellement inscrites dans la Constitution du pays. Pour ce faire, il faut que l'État ramène progressivement le montant de l'emprunt structurel sous la barre de 0,35 % du PIB, ou à environ 10 milliards d'euros, au plus tard en 2016. Cette réduction du recours à l'emprunt a commencé en 2010. L'ISC a indiqué que les plans d'économies actuels sont « à peine suffisants » compte tenu du fait que les compressions budgétaires ne toucheront pas certaines activités de l'administration publique et qu'il manquera toujours 4,8 milliards d'euros en 2014. De surcroît, l'augmentation marquée du nombre de garanties accordées par le gouvernement fédéral fait peser des risques sur les budgets fédéraux à venir. Le rapport mentionne les diverses propositions de stabilisation budgétaire faites par l'ISC au cours des dernières années, surtout les appels répétés qu'elle a lancés en faveur de la réduction des dépenses

fiscales, notamment l'abolition de privilèges fiscaux, qui, en plus de permettre la stabilisation des finances publiques, contribuerait à l'instauration d'un régime fiscal simplifié et transparent, ce qui répondrait aux vœux exprimés par bon nombre de citoyens allemands.

En plus de cette question de portée générale, le rapport annuel souligne la possibilité de réaliser des économies substantielles dans la gestion financière au sein de divers ministères et organismes fédéraux.

Au cours de la dernière année, les audits de l'ISC allemande visaient à répondre à des questions comme celles-ci :

- Les subventions fédérales directes atteignent-elles les objectifs établis?
- Les besoins en matière de programmes ou de mesures d'approvisionnement sont-ils cernés avec exactitude *avant* leur mise en œuvre?
- Les impôts sont-ils perçus dans leur intégralité?
- Le principe d'efficacité de la dépense publique est-il respecté dans le domaine de la sécurité sociale?

Le rapport annuel porte également sur des activités de l'administration publique comme l'aménagement du réseau autoroutier et ferroviaire, les marchés publics militaires, les dépenses de santé et le projet de refonte de la législation fiscale.

Le rapport peut être consulté sur le site Web de l'ISC de l'Allemagne.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'ISC de l'Allemagne :

Courriel : Poststelle@brh.bund.de
Site Web : www.bundesrechnungshof.de

Arabie saoudite

Renouvellement du mandat du Président du Bureau d'audit général

En février 2011, le mandat du Président du Bureau d'audit général (GAB), M. Faquih, a été renouvelé pour une durée de quatre ans par décret royal. M. Faquih occupe actuellement le poste de deuxième vice-président du Comité directeur de l'INTOSAI, celui de président de la Commission des affaires financières et administratives

et celui de coprésident du Comité de pilotage INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds.

Réunion annuelle du GAB

La 11^e réunion annuelle des directions et des services du GAB a eu lieu en février 2011. Les sujets à l'ordre du jour de cette réunion englobaient l'amélioration des audits et l'optimisation de l'efficacité des rapports et des documents établis, dans le cadre du deuxième plan stratégique du GAB (2010-2014) et de ses programmes d'action.

Programmes de formation interne

Le GAB a donné un cours en audit informatique auquel ont participé 25 employés en janvier 2011, à son administration centrale à Riyad. Deux experts du Bureau de l'auditeur général du Pakistan ont animé la formation et un guide d'audit informatique a été établi.

Pour renseignements, communiquez avec le GAB :

Courriel : gab@gab.gov.sa

Site Web : www.gab.gov.sa

Australie

Un rapport recommande l'attribution de nouveaux pouvoirs à l'Auditeur général

Un rapport du comité parlementaire mixte des comptes publics et des audits a recommandé de confier de nouveaux pouvoirs importants à l'Auditeur général et au Bureau de l'auditeur général de l'Australie (ANAO).

Le rapport, intitulé *Inquiry into the Auditor-General Act 1997* [Étude sur la Loi de l'auditeur général de 1997], présente 13 recommandations, notamment :

- veiller à ce que l'Auditeur général bénéficie d'un soutien législatif suffisant pour pouvoir réaliser les missions d'assurance qui pourraient lui être confiées par le Parlement;
- supprimer les restrictions vétustes qui limitent la capacité de l'Auditeur général de réaliser des audits d'entreprises publiques du Commonwealth;
- renforcer le rôle de l'Auditeur général pour lui permettre d'évaluer le caractère approprié des indicateurs de performance des organismes publics;
- accroître les pouvoirs de l'Auditeur général de « faire le suivi des fonds publics » auprès d'organismes ne faisant pas partie du Commonwealth, mais qui sont subventionnés par ce dernier, afin d'avoir l'assurance qu'ils obtiennent les résultats convenus.

Selon le président du Comité, le rapport marque l'aboutissement d'un examen des dispositions de la Loi de l'auditeur général de 1997, qui a été adoptée en remplacement de la Loi sur l'audit de 1901. La Loi consacre officiellement l'Auditeur général en tant que « haut fonctionnaire indépendant du Parlement ». Le président du Comité a fait savoir que la Loi avait grandement renforcé l'indépendance de l'Auditeur général et de l'ANAO et que de nombreuses recommandations formulées par le Comité dans son rapport d'octobre 1996, intitulé *Guarding the Independence of the Auditor-General* [Sauvegarder l'indépendance de l'Auditeur général], et dans des rapports antérieurs avait été retenues lors de son élaboration.

En février 2009, le Comité a décidé d'examiner les dispositions de la Loi de l'auditeur général de 1997 en vue de déterminer si elles étaient toujours adaptées au secteur public moderne. Il faisait alors remarquer que huit années s'étaient écoulées depuis le dernier examen de la Loi par le Comité.

Dans son rapport, le Comité confirme ce que l'Institut d'Administration publique de l'Australie avait déclaré, à savoir que les subventions aux états et aux territoires du Commonwealth constituaient une « lacune manifeste » en matière de reddition de comptes. Le Comité a aussi affirmé qu'il était nécessaire de modifier la Loi de l'auditeur général de 1997 afin de permettre à l'Auditeur général d'avoir accès aux informations et aux dossiers concernant l'utilisation des fonds du Commonwealth. Le rapport du Comité constate, par ailleurs, le recours croissant à des experts-conseils pour assurer la mise en œuvre des programmes et des services publics.

Le Comité estime qu'il est impératif que le cadre législatif confère à l'auditeur général les pouvoirs nécessaires pour que ces questions soient réglées.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'ANAO :

Courriel : ag1@anao.gov.au

Site Web : www.anao.gov.au

Azerbaïdjan

Présentation des rapports annuels au Parlement

La Chambre des comptes de la République d'Azerbaïdjan a présenté au Parlement ses opinions sur le budget de l'État de 2011 et le budget de 2011 du Fonds national de protection sociale.

En vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de ses audits, la Chambre des comptes a approuvé une nouvelle loi sur les modalités de réalisation d'audits conjoints et parallèles avec des ISC d'autres pays.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec la Chambre des comptes :

Courriel : office@ach.gov.az
Site Web : www.ach.gov.az

Brésil

Élection d'un nouveau Président par le Tribunal

Le 1^{er} décembre 2010, le ministre Benjamin Zymler a été élu Président du Tribunal des comptes de l'Union (TCU) pour 2011 par les huit autres ministres du Tribunal. Selon la loi organique du TCU, le mandat du Président du Tribunal peut être prolongé d'une année.



Benjamin Zymler

Le ministre Zymler est entré en fonction le 8 décembre dernier lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté le Président de la République, Luis Inácio Lula da Silva, la Présidente élue, Dilma Rousseff, et d'autres dirigeants

du gouvernement. Au cours de la cérémonie, le ministre Zymler a indiqué que son objectif était de poursuivre la modernisation du TCU en vue de lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles de manière exemplaire. Selon lui, l'amélioration de la surveillance de l'administration publique passe nécessairement par la collaboration des entités auditées. Il a aussi souligné l'importance de reconnaître les potentialités des gestionnaires du secteur public, car ils ont la capacité de contribuer au processus de surveillance. Il a affirmé qu'il avait l'intention d'améliorer le système de planification des audits du TCU au cours de son mandat. Pour ce faire, les équipes d'audit devront avoir accès aux informations stratégiques, surtout au moyen de bases de données publiques, ce qui nécessitera encore une fois la collaboration des entités auditées.

Le nouveau Président du TCU estime que les audits des travaux publics et des privatisations, tout comme les audits des partenariats publics-privés, sont essentiels. Il a affirmé que pour continuer d'enregistrer des progrès dans ces secteurs, il fallait former les auditeurs et, pour ce qui est du secteur public, acquérir aussi des outils modernes d'évaluation. Le ministre Zymler accordera une attention particulière au renforcement des capacités des auditeurs et des gestionnaires des fonds publics au cours de sa présidence.

Le ministre Zymler est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique et en droit et d'une maîtrise en droit de l'Université de Brasilia. Il est devenu auditeur au TCU en 1992, puis ministre suppléant en 1998. Il a été nommé à l'un des neuf postes de ministre du TCU en 2001. En plus de ses fonctions au TCU, il a enseigné le droit administratif dans des

établissements publics et privés et il est l'auteur de quatre ouvrages sur le droit administratif et l'audit du secteur public.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le TCU :

Courriel : arint@tcu.gov.br
Site Web : www.tcu.gov.br

Canada

Départ à la retraite de la Vérificatrice générale en mai

Après dix ans de services, la Vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, quittera son poste à la fin de son mandat le 30 mai 2011.

Dans le cadre de ses fonctions, M^{me} Fraser a fait porter les efforts de son bureau sur les besoins des parlementaires en leur communiquant des informations objectives et fiables pour leur permettre de rendre la fonction publique fédérale comptable de sa gestion des fonds publics. La fin du mandat de M^{me} Fraser sera marquée par le dépôt de deux rapports distincts.



Sheila Fraser

Le premier rapport, intitulé « Questions d'une importance particulière – 2011 », forme la préface du Rapport *Le Point* de 2011 de la vérificatrice générale. M^{me} Fraser a créé les rapports *Le Point* en 2002 pour donner aux parlementaires un aperçu des progrès réalisés par le gouvernement en vue de donner suite aux engagements pris en réponse à des recommandations formulées dans des rapports d'audit antérieurs. Dans le dernier rapport *Le Point* de son mandat de vérificatrice générale du Canada, qui doit être déposé au début de mai 2011, M^{me} Fraser mène une réflexion sur les secteurs qui ont enregistré des progrès et souligne deux grands enjeux qui, à son avis, restent préoccupants au crépuscule de son mandat.

Le second rapport, intitulé *Servir le Parlement au fil d'une décennie de changement*, sera déposé à la mi-mai 2011. Il trace une rétrospective des dix années de son mandat en soulignant certains événements et changements qui ont influé sur le mode de fonctionnement du Bureau du vérificateur général du Canada et les services qu'il offre au Parlement. Le rapport aborde l'indépendance du Bureau par rapport au gouvernement, la pertinence des travaux du Bureau et les efforts qu'il ne cesse de déployer pour améliorer la qualité de ses travaux d'audit et assurer la transparence et la reddition de comptes à l'égard du Parlement.

Les deux rapports pourront être consultés sur le site Web du Bureau du vérificateur général du Canada (www.oag-bvg.gc.ca) après leur dépôt.

Au cours de sa carrière, M^{me} Fraser s'est employée à servir la profession d'auditeur et de comptable à la fois à l'échelle nationale et internationale. Elle a participé activement aux travaux de conseils et de commissions de diverses organisations d'audit et de

comptabilité. Elle a présidé la Sous-commission sur l'indépendance des institutions supérieures de contrôle, dont les travaux ont été officialisés dans la *Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC* de 2007.

Pour les services remarquables qu'elle a rendus à la profession, M^{me} Fraser s'est vu décerner un grand nombre de récompenses et de distinctions. Elle a notamment reçu le Prix du mérite exceptionnel décerné par l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 2009, qui est la plus haute distinction octroyée par cet organisme. M^{me} Fraser a également reçu dix doctorats honorifiques d'universités canadiennes pour les services d'intérêt public et les services qu'elle a rendus à la profession.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau du vérificateur général du Canada :

Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca
Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

Chine

Nouveau règlement visant les audits sur la responsabilité économique

Au cours des derniers mois, le Bureau politique du Comité central du Parti communiste chinois (PCC) et le Congrès national ont publié conjointement le Règlement sur les audits sur la responsabilité économique pour les dirigeants du Parti, les fonctionnaires et les premiers dirigeants de sociétés d'État.

Le règlement, qui est axé sur le suivi de l'utilisation des pouvoirs publics et la lutte contre la corruption, précise les responsabilités des fonctionnaires à l'égard de la promotion de la

transparence dans l'exercice de leurs fonctions. Il met l'accent sur les contrôles que doivent exercer les uns sur les autres les fonctionnaires chargés de la prise de décisions, de la mise en application des lois et de la supervision. Il prévoit que des audits doivent être réalisés au cours du mandat d'un fonctionnaire afin de régler tout problème, le cas échéant. Les résultats des audits doivent être consignés dans le dossier du fonctionnaire. Ils constitueront un facteur prépondérant lors des évaluations du rendement, de la promotion ou la révocation d'un fonctionnaire, et des récompenses ou sanctions qu'il recevra. Le règlement décrit également les diverses sanctions applicables aux organismes collectifs ou aux particuliers qui exercent des fonctions de direction.

La Chine avait présenté un premier règlement sur l'audit de la responsabilité économique en 1999. Ce règlement ne prévoyait alors que des mesures pour auditer les documents comptables des représentants du Parti et des fonctionnaires à l'échelle des comités ou en deçà. La portée des audits a été élargie, à titre d'essai, aux gouverneurs des provinces et aux ministres en 2000, puis aux dirigeants des ministères provinciaux en 2005. La nouvelle version révisée du règlement prévoit des dispositions supplémentaires qui renferment des instructions détaillées sur la supervision et les responsabilités des fonctionnaires. C'est ainsi que les audits des gouverneurs et des ministres provinciaux porteront sur la façon dont ceux-ci mettent en œuvre les politiques économiques, assurent la gestion des recettes et des dépenses, gèrent les fonds clés et les projets de construction. Ce qui compte surtout, c'est que les audits doivent être réalisés souvent afin de détecter les

activités illicites avant qu'elles ne se généralisent.

Les audits de la responsabilité économique réalisés par les auditeurs chinois dans l'ensemble du pays s'inscrivent dans le cadre d'une initiative importante de lutte contre la corruption du PCC. Depuis 1998, de audits de la responsabilité économique de quelque 410 000 fonctionnaires et dirigeants de sociétés d'État ont permis de détecter des détournements de biens sociaux totalisant plus de 68,4 milliards de yuans (10,2 milliards de dollars américains). Ces efforts ont puissamment contribué à sensibiliser les dirigeants du secteur public à l'obligation qu'ils ont de s'acquitter de leurs responsabilités dans le respect des lois en vigueur, à améliorer les mécanismes de gestion et de supervision au sein de l'administration publique, et à favoriser les mesures visant à instaurer un système de prévention et de sanction pour lutter contre la corruption.

Publication de nouvelles Normes nationales d'audit révisées

Les nouvelles Normes nationales d'audit révisées de la République populaire de Chine ont été paraphées par l'Auditeur général de la Chine, Liu Jiayi, le 1^{er} septembre 2010. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Les nouvelles normes s'appliquent à tous les types d'audit. Elles précisent les procédures d'audit professionnelles fondamentales qui doivent être mises en œuvre. Elles décrivent les règles de déontologie qui doivent guider les auditeurs lorsqu'ils s'acquittent des missions d'audit qui leur sont confiées par la loi, de même que les critères professionnels nécessaires

à la réalisation d'audits. Elles servent aussi de référence pour l'évaluation de la qualité des audits. La refonte et la publication des nouvelles Normes nationales d'audit posent un jalon important sur la voie de l'amélioration du cadre légal de l'audit en Chine. Les normes constituent un autre élément clé dans l'offensive de modernisation des méthodes d'audit menée conformément à la Loi sur l'audit et ses règlements d'application. Elles formeront un maillon essentiel dans la normalisation des activités des institutions d'audit et des auditeurs dans des domaines comme le contrôle et l'assurance qualité des audits, la réduction des risques d'audit et la préservation du bon fonctionnement de l'économie et de la société à l'échelle nationale.

Des ISC de la région du Pacifique participent à un séminaire sur l'audit

Du 30 août au 8 septembre 2010, le Bureau de contrôle national de la Chine (CNAO) a tenu un séminaire d'audit destiné aux ISC de la région du Pacifique. Vingt-deux délégués de onze pays de la région y ont participé, notamment sept auditeurs généraux et trois sous-auditeurs généraux.

Le séminaire a comporté des discussions et un programme de visites d'étude. Les discussions se sont déroulées à Dalian, dans la province de Liaoning, dans le nord-est de la Chine. Les délégués se sont familiarisés avec le système d'audit de la Chine, sa politique environnementale, ses audits environnementaux, son système de sécurité sociale et les audits s'y rattachant, et les méthodes de renforcement des capacités des auditeurs chinois. Lors des visites d'étude, les délégués se sont rendus

à Shanghai pour visiter l'Exposition universelle et à Pékin pour visiter la Cité interdite et la Grande Muraille de Chine.

L'Auditeur général de la Chine, Liu Jiayi, et d'autres représentants du CNAO se sont adressés aux délégués lors des cérémonies d'ouverture et de clôture du séminaire.

À la cérémonie de clôture, les délégués ont remercié le CNAO de les avoir accueillis en Chine. Ils ont souligné la rapidité de l'expansion socioéconomique de la Chine et loué la culture ancestrale et l'hospitalité du peuple chinois. Ils ont également appelé de leurs vœux un renforcement de la communication et des échanges d'expériences d'audit entre la Chine et les pays de la PASAI et la poursuite des activités de formation continue.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le CNAO :

Courriel : cnao@audit.gov.cn

Site Web : www.audit.gov.cn

Chypre

Décès du Sous-auditeur général

Le Bureau d'audit de la République de Chypre a l'immense regret d'annoncer le décès du Sous-auditeur général du pays, M. George Kyriakides, le 6 décembre 2010.

M. Kyriakides œuvrait au sein du Bureau d'audit de la République avec un dévouement et une diligence exemplaires depuis 1982. Il avait été nommé Sous-auditeur général en août 1998.

Le décès de M. Kyriakides laisse un grand vide non seulement au Bureau, mais dans tout le pays. Fonctionnaire

compétent et honnête, il possédait un sens du devoir profond et son absence se fera cruellement ressentir.

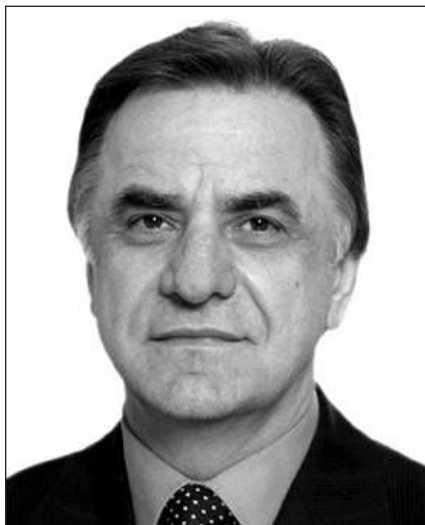
Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau d'audit de la République de Chypre :

Courriel : cao@audit.gov.cy
Site Web : www.audit.gov.cy

Croatie

Nomination du nouvel Auditeur général

En décembre 2010, le Parlement de la République de Croatie a nommé Ivan Klesic à titre d'Auditeur général de la Croatie en remplacement de Sima Krasic. M. Klesic a été nommé pour un mandat de huit ans. Il est diplômé de la faculté d'économie de l'Université de Zagreb, où il a obtenu une maîtrise après avoir fait des études supérieures spécialisées.



Ivan Klešić

Après avoir obtenu son diplôme, il a occupé des postes de gestion dans le secteur privé, puis il est entré dans la fonction publique. De 1991 à 1996, il

a travaillé au ministère de l'Intérieur – bureau régional de Karlovac – à titre de directeur ministériel des finances, de la comptabilité, du personnel et des affaires juridiques. En 1996, il a commencé à travailler au sein du Bureau national d'audit, où il a dirigé le Bureau régional de Karlovac pendant 15 ans. Au cours de sa carrière, il a obtenu des titres de compétence dans les domaines de la gestion, de la comptabilité et de l'audit et il a publié un certain nombre d'articles dans des revues professionnelles.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau national d'audit :

Courriel : Lidija.Pernar@revizija.hr
Site Web : www.revizija.hr

Estonie et Thaïlande

Protocole d'entente sur l'audit environnemental

En janvier 2011, le Bureau national d'audit (NAO) de l'Estonie et le Bureau de l'auditeur général (BAG) de la Thaïlande ont signé un protocole d'entente en vue de mener, en coopération, un projet de renforcement des capacités du BAG en audit environnemental. Ce projet, financé par la Banque mondiale, sera mis en œuvre d'ici à la fin de mai 2011.

Le NAO et un groupe de travail du BAG collaborent actuellement en vue d'évaluer et d'analyser les besoins en matière d'audit environnemental. À la lumière des résultats de cette évaluation, les experts du NAO vont communiquer leurs savoirs et leur expérience sur la réalisation d'audits environnementaux à leurs collègues du BAG. Le projet prévoit également que les experts du NAO vont concevoir et donner un cours de cinq jours

adapté aux besoins des auditeurs environnementaux du BAG.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le NAO :

Courriel : riigikontroll@riigikontroll.ee
Site Web : www.riigikontroll.ee

Japon

Nomination du nouveau Président et d'un nouveau Commissaire

Hiroyuki Shigematsu, Commissaire de la Commission d'audit du Japon, est entré en fonction à titre de Président du Conseil d'audit du Japon le 25 février 2011, succédant ainsi à Masaki Nishimura, dont le mandat a pris fin le 16 février 2011.

M. Shigematsu s'est joint au Conseil d'audit en 1972, où il a occupé divers postes au sein du Bureau de direction générale. Avant d'être nommé Commissaire en 2009, il occupait le poste de Secrétaire général du Conseil.



Hiroyuki Shigematsu

En parallèle, Yuji Morita a quant à lui été nommé Commissaire du Conseil le 21 février 2011. Expert-comptable, M. Morita était associé du cabinet Deloitte Touche Tohmatsu Limited avant sa nomination. De plus, il a siégé à divers comités consultatifs du gouvernement.

Un commissaire remplit son mandat pendant sept années ou jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de la retraite obligatoire, soit 65 ans. Le président du Conseil est nommé par le conseil des ministres qui se fonde sur le vote des trois commissaires en exercice.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Conseil d'audit du Japon :

Courriel : liaison@jbaudit.go.jp
Site Web : www.jbaudit.go.jp/eng

Lituanie

Le plan stratégique du Bureau national d'audit vise à l'amélioration de l'incidence des audits dans le secteur public

L'Auditrice générale de la République de Lituanie, Giedrė Svedienė, a approuvé le Plan stratégique d'audit du secteur public pour 2011-2015. Ce plan met l'accent sur les effets des audits menés dans le secteur public.

M^{me} Svedienė a indiqué que l'objectif et le devoir du Bureau national d'audit de la Lituanie, en tant qu'institution supérieure de contrôle, étaient de favoriser l'accroissement des effets des audits du secteur public, l'optimisation des ressources publiques et le renforcement des compétences professionnelles de son personnel. Elle a affirmé que les employés compétents et expérimentés du Bureau national d'audit étaient prêts à poursuivre les objectifs stratégiques ambitieux fixés.

L'accroissement des effets des audits dans le secteur public constitue l'un des objectifs stratégiques clés énoncés dans le Plan stratégique d'audit du secteur public quinquennal. Une communication ciblée et appropriée des résultats des audits du secteur public au sein et à l'extérieur de l'ISC devrait améliorer les répercussions des audits, alors que l'élargissement des efforts de coopération va permettre de perfectionner les compétences du personnel, ce qui contribuera, à son tour, à renforcer la confiance suscitée par les audits qui sont réalisés et par leurs résultats.

L'établissement de mécanismes pour faciliter les audits du secteur public favorisera aussi l'optimisation de ces audits et se traduira par de meilleurs résultats. Le renforcement de la gestion des ressources et du temps, des processus de suivi de la performance, de même que l'amélioration de la gestion du personnel et de l'intégration des systèmes d'information – tout comme l'établissement de méthodes d'audit propres au secteur public – devraient également accroître l'efficacité du Bureau et l'incidence de ses travaux dans le secteur public.

Le plan stratégique prévoit des mesures qui permettront au Bureau de mieux s'adapter aux réformes qui sont mises en œuvre dans le secteur public. À compter de 2012, le Bureau national d'audit sera tenu d'exprimer une opinion sur les états et les rapports financiers du gouvernement. C'est donc dire que les auditeurs du secteur public devront être en mesure de s'adapter à l'évolution des méthodes comptables pour le secteur public et à l'élargissement de l'étendue de leurs audits. Les attentes toujours plus grandes du public ont également des répercussions sur la délimitation de l'étendue et la réalisation des

audits du secteur public. Les citoyens s'attendent, en effet, à ce que les audits favorisent considérablement la transparence des activités du secteur public, l'efficacité de la gestion des biens publics et une utilisation judicieuse des fonds publics. Le Bureau national d'audit de la Lituanie est prêt à assurer un suivi en continu de ces défis et à les relever en temps voulu.

Pour renseignements, communiquez avec le Bureau national d'audit de la Lituanie :

Courriel : nao@vkontrolė.lt
Site Web : www.vkontrolė.lt/en/index.php

Roumanie

Renforcement des capacités et activités récentes de la Cour des comptes

La Cour des comptes de la Roumanie (RCA) a défini une stratégie de renforcement institutionnel pour 2010-2014. Dans la continuité de cette stratégie, la Cour a également publié une stratégie sur les technologies de l'information et une autre sur la communication pour la même période en vue d'intégrer à ses activités des pratiques exemplaires en matière de renforcement des capacités. Les trois stratégies ont été publiées, en anglais, sur le site Web de la Cour des comptes roumaine. La Cour des comptes prévoit, à brefs délais, publier sa stratégie de gestion des ressources humaines pour 2011-2014.

En février et en mars 2011, le rapport d'activités de la Cour des comptes pour 2010 et le rapport annuel public de 2009 ont été transmis au Parlement.

En février 2011, Ovidiu Ispir, membre roumain de la Cour européenne des

comptes, s'est rendu en Roumanie et a présenté le rapport annuel de l'organisation à la Cour des comptes et au Parlement de la Roumanie.

En avril 2011, le Président de l'ISC de la Slovaquie se rendra en visite officielle en Roumanie pour discuter d'un cadre pour l'entente de coopération bilatérale qui est déjà en vigueur.

Pour renseignements, communiquez avec la Cour des comptes de la Roumanie :

Courriel : international@rcc.ro
Site Web : www.curteadeconturi.ro

Samoa

Nouveau Contrôleur et Auditeur en chef

En septembre 2010, le chef de l'État indépendant du Samoa a nommé Fuimaono Camillo Afele au poste de Contrôleur et Auditeur en chef de l'État. Il succède à Tamaseu Leni Warren qui a occupé ce poste pendant 12 ans. Sous la direction de M. Warren, le Bureau national d'audit du Samoa a accompli des progrès importants, particulièrement dans les domaines du renforcement des capacités et du renforcement institutionnel.

M. Afele travaille au sein du Bureau d'audit depuis 12 ans. Il occupait le poste de Sous-contrôleur et Auditeur en chef avant sa nomination. Né au Samoa, où il a grandi, M. Afele s'est joint au Bureau national d'audit de Samoa après avoir obtenu son diplôme de l'Université Otago, en Nouvelle-Zélande, en 1995.

Tout au long de la carrière, M. Afele a participé activement aux activités de la PASAI. Il a réussi le Programme régional de formation à long terme et obtenu un certificat de formateur

spécialisé. Il est aussi titulaire d'un diplôme en formation des adultes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), d'un certificat sur la conception et l'élaboration de cours et d'un certificat sur les techniques de formation. Il a conçu et donné des cours de formation destinés aux ISC de la PASAI en collaboration avec d'autres formateurs spécialisés de la PASAI.



Fuimaono Camillo Afele

M. Afele est membre de l'Institut des experts-comptables du Samoa, de l'Institut néozélandais d'experts-comptables et de l'Institut de gestion de la Nouvelle-Zélande. En plus d'un baccalauréat en commerce de l'Université d'Otago, M. Afele est également titulaire d'une maîtrise en politique et administration publiques de l'Université Monash, en Australie.

M. Afele a été détaché au Bureau d'audit de la Nouvelle-Zélande en 2001, où il a étudié les indicateurs de performance et appris à les auditer. Récemment, il a obtenu un diplôme dans le cadre du programme de boursiers internationaux du Bureau de reddition de comptes du gouvernement (GAO) des États-Unis. Ce programme lui a permis de se

familiariser avec les systèmes et les processus d'audit du GAO.

Renforcement institutionnel en continu et activités de renforcement des capacités

La nomination de M. Afele a coïncidé avec la phase d'achèvement du projet de renforcement institutionnel du Bureau d'audit (ISP). Lancé en novembre 2008, ce projet doit prendre fin en avril 2011. Le projet a posé les bases et instauré les processus nécessaires pour la mise en œuvre en continu d'analyses et d'examen visant à adapter le Bureau aux évolutions à venir dans les domaines du droit, des processus, des systèmes, des méthodes, des technologies, des compétences et des connaissances.

Le projet ISP a permis de réformer de manière importante les infrastructures, les outils de travail, et d'améliorer les compétences du personnel, ses connaissances et son attitude. Les réformes portaient notamment sur l'amélioration des activités de planification institutionnelle et annuelle, l'affectation du personnel aux diverses missions, la gestion de projets et les rapports annuels présentés au Parlement. Le projet ISP a favorisé le renforcement des capacités en audit informatique, en audit de performance et en audit environnemental.

Grâce au projet ISP, le Bureau d'audit dispose désormais d'unités d'audit de performance et d'audit informatique où sera affecté du personnel formé par des experts en audit de la performance et en audit informatique à la fois au Samoa et à l'étranger. Des manuels et des politiques ont également été établis en vue d'aider le personnel à mettre en pratique ses nouvelles compétences et connaissances. Le Bureau d'audit sera désormais en mesure de réaliser

non seulement des audits d'états financiers grâce à l'appui d'auditeurs informatiques, mais aussi des audits de performance et de l'environnement qui viseront non seulement à évaluer l'économie, l'efficacité et l'efficacité de la dépense publique et de l'utilisation des ressources publiques, mais aussi les répercussions des activités de développement sur l'environnement et les ressources naturelles.

Le Bureau d'audit a aussi les moyens de déterminer les réformes législatives dont il a besoin pour renforcer sa gouvernance et ses ressources et pour faire coordonner son cadre législatif avec ses pratiques, ses résultats et ses activités.

Le volet gestion du projet ISP a permis d'améliorer la capacité du Bureau d'audit d'analyser tous les aspects de ses activités en vue de recenser les écarts entre sa situation actuelle et les pratiques exemplaires. Il pourra ainsi concevoir et mettre en œuvre, à l'avenir, des activités de renforcement des capacités et de renforcement institutionnel.

Les réformes menées dans le cadre du projet ISP devront être poursuivies. Les politiques et les manuels établis dans le cadre des volets ressources humaines et gestion des pratiques du projet garantiront que des formations, des enquêtes, un accompagnement personnalisé et un encadrement seront offerts en continu au personnel, et que des activités de gestion de la relève, de planification institutionnelle et annuelle et de gestion des risques seront menées.

Les réformes mises en œuvre dans le cadre des volets audit de performance et gestion des pratiques du projet vont permettre d'améliorer les services et les rapports présentés par le Bureau au Parlement et à certaines

commissions parlementaires. Il est prévu que les rapports :

- seront plus nombreux;
- seront plus fréquents et que leur contenu sera plus actuel;
- contiendront des observations et des recommandations sur des améliorations à apporter qui découleront des audits d'états financiers, informatiques, de performance, environnementaux, des examens spéciaux et des enquêtes.

Le nouveau Contrôleur et Auditeur en chef prévoit continuer à jeter des bases durables pour s'assurer que la poursuite et le prolongement des réformes ne soient pas entravés par le roulement du personnel ou l'obsolescence des compétences, des connaissances, des méthodes, des processus et des systèmes et des technologies résultant de l'évolution constante de la situation mondiale.

Il se réjouit par ailleurs à l'idée de préserver les rapports professionnels cordiaux et chaleureux que le Bureau d'audit du Samoa a entretenus au cours des dernières années avec ses homologues et les parties prenantes et de poursuivre la coopération établie.

Pour renseignements, communiquez avec le Bureau d'audit du Samoa :

Courriel : info@audit.gov.ws
Site Web : www.audit.gov.ws

Suisse

Audit de la taxe à valeur ajoutée à taux uniforme

Le régime suisse de taxe à valeur ajoutée (TVA) prévoit un régime simplifié pour les sociétés dont les bénéfices annuels sont inférieurs à 5 millions de francs suisses (5,2 millions de dollars américains).

Le régime fiscal prévoit l'application d'un taux uniforme à l'obligation nette. Il tient uniquement compte des bénéfices réels qui sont imposés à un taux préétabli en fonction du secteur d'activités de la société. Plus la valeur des biens et services acquis dans un secteur en particulier est élevée, plus le taux uniforme d'imposition est faible.

L'établissement de taux différents pour les divers secteurs, dans le cadre d'un régime fiscal à taux uniforme, suscite la controverse. Le Parlement suisse a chargé le Contrôle fédéral des finances (CDF) de la Confédération suisse de vérifier régulièrement si les taux ont été établis en bonne et due forme. Depuis janvier 2010, le CDF s'acquitte de cette tâche complexe, qui a de nombreuses répercussions sur le plan financier et politique. En effet, il faut, notamment, déterminer comment veiller à ce que tous les secteurs soient traités de manière équitable, définir les mesures qui doivent être prises à l'égard des entreprises mixtes ou atypiques, et la façon d'assurer la fiabilité et la traçabilité des processus comptables, sur le plan statistique.

Le CDF espère échanger des expériences avec des ISC d'autres pays qui procèdent également à l'audit de cette méthode d'imposition à taux uniforme.

Pour renseignements ou pour échanger des expériences, communiquez avec CDF de la Confédération suisse :

Courriel : martin.koehli@efk.admin.ch, info@efk.admin.ch
Site Web : www.sfao.admin.ch

Cour des comptes européenne

Réélection du Président de la Cour pour un deuxième mandat

En janvier 2011, les 27 membres de la Cour des comptes européenne ont réélu Vítor Manuel da Silva Caldeira à la présidence de la Cour pour un deuxième mandat de trois ans. Le président veille à l'accomplissement de la mission de la Cour et représente l'institution dans ses relations extérieures.



Vítor Manuel da Silva Caldeira

De nationalité portugaise, M. Vítor Manuel da Silva Caldeira est membre de la Cour des comptes européenne depuis mars 2000. Il a été élu Président de cette institution en janvier 2008. Au cours de son premier mandat, il a supervisé une réforme de la structure ainsi que des procédures décisionnelles de la Cour, et ce, tout au long de l'introduction du système de chambres. Ces réformes ont contribué à rationaliser la gestion de la Cour en la rendant plus efficiente et mieux en mesure d'optimiser l'utilisation des ressources qui lui sont allouées.

Avant de devenir Président, M. da Silva Caldeira était doyen de la Chambre CEAD de la Cour, qui est chargée de la coordination, de l'évaluation, de l'assurance, du développement et de la communication. De janvier 2002 à mars 2006, il a été le membre responsable de la déclaration d'assurance de la Cour.

Avant de se joindre à la Cour, M. da Silva Caldeira a occupé de nombreux postes de cadres dans les secteurs de l'audit et du contrôle financier au sein de l'administration publique nationale du Portugal.

Pour renseignements, communiquez avec la Direction de la présidence de la Cour des comptes européenne :

Courriel : liaison.officer@eca.europa.eu
Site Web : www.eca.europa.eu

Institut des auditeurs internes

Représentation de l'INTOSAI au nouveau Conseil de surveillance de l'Institut

L'Institut des auditeurs internes (IIA) a mis sur pied un nouveau Conseil de surveillance du Cadre de référence international de pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP) en octobre 2010. Le Conseil jouera le rôle d'évaluateur et de conseiller indépendant auprès du Conseil d'administration d'IIA Global sur la rigueur des mécanismes d'établissement des normes de l'IIA. Formé de sept membres, le conseil international est chargé de surveiller le processus d'établissement de directives qui font autorité à l'intention des auditeurs internes du monde entier. Le président de la Commission des normes professionnelles et

Auditeur général du Danemark, Henrik Otbo, siège au Conseil à titre de représentant de l'INTOSAI.

« Étant donné la demande de plus en plus forte de la part des organes législatifs et du marché pour une gouvernance renforcée au cours des dernières années, le champ d'application des audits internes et la demande ont connu une expansion exponentielle, a déclaré Richard Chambers, Président-directeur général de l'IIA. Or il a été impératif, en raison de cette expansion, d'établir de nouvelles directives. La création du Conseil a contribué à garantir que les directives de l'IIA sont établies dans l'intérêt du public et adaptées aux besoins de la profession d'auditeur interne à l'échelle mondiale. De surcroît, la création du Conseil accompagne les efforts déployés en continu par l'IIA en vue de mieux faire connaître les normes et l'intérêt de l'audit interne. »

Outre l'INTOSAI, d'autres organisations sont représentées au Conseil, notamment l'International Federation of Accountants, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la National Association of Corporate Directors. Le président d'honneur du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et ancien Président du Conseil d'administration de l'IIA Global siège également au Conseil.

La surveillance exercée par le Conseil imposera un surcroît de rigueur au processus actuel de normalisation de l'IIA. Le Conseil :

- évalue les procédures officielles d'établissement des normes et des guides;
- examine les chartes des divers comités de l'IIA qui participent à l'établissement des normes;

- recommande des améliorations au fonctionnement du Conseil d'administration de l'IIA;
- communique le rapport annuel de l'IIA sur le caractère adéquat et la transparence du processus d'établissement des normes.

« Soucieux de n'exclure personne et d'assurer la transparence, la diligence et l'opportunité de ses actions, et fidèle aux autres principes qui font naître la confiance chez tous les acteurs du domaine de l'audit interne, le Conseil continuera de veiller à ce les normes de l'IIA soient plus les élevées qui soient et tiennent dûment compte de l'intérêt public, a déclaré le Président du Conseil d'administration d'IIA Global, Günther Meggeneder. Voilà qui nous permettra de placer l'élaboration des normes sous le signe de la nécessaire diligence, et c'est là un jalon important dans les efforts à déployer pour faire reconnaître la profession d'auditeur interne à l'échelle mondiale. »

Pour obtenir des renseignements sur le CRIPP et le Conseil de surveillance, veuillez communiquer avec l'IIA :

Site Web : www.theiia.org/Guidance

Courriel : guidance@theiia.org

L'auteur, un avocat au service de la Chambre des comptes de la Saxe, en Allemagne, a travaillé pour le compte de l'agence de coopération technique allemande pour le développement (GTZ), en République de Géorgie, de mai 2007 à décembre 2008. Il a été le maître d'œuvre d'un projet visant à aider la Cour des comptes de la République de Géorgie à élaborer des méthodes d'audit conformes aux normes de l'INTOSAI.

Normes de l'INTOSAI et renforcement des capacités : étude de cas de la Cour des comptes de la Géorgie

Jens Porzucek, Chambre des comptes de la Saxe

Les normes de l'INTOSAI, maintenant codifiées dans les Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI), jouent un rôle essentiel dans l'avancement des Institutions supérieures de contrôle (ISC). Les organisations de développement international appuient les ISC dans les efforts qu'elles déploient pour renforcer leurs capacités et se conformer aux normes de l'INTOSAI.

La réforme amorcée récemment par la Cour des comptes de la Géorgie illustre l'importance des normes de l'INTOSAI pour le renforcement des capacités. Les organisations de développement international qui participent à ces efforts, soit l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)¹, l'agence de coopération internationale de l'Allemagne, ont appuyé la Cour et collaboré avec elle pour atteindre le même objectif : la transformer en une ISC qui joue son rôle conformément aux principes et aux normes de l'INTOSAI. Cet objectif correspond à l'objectif 2 du Plan stratégique de l'INTOSAI : Renforcement des capacités – renforcer les capacités professionnelles des ISC grâce à la formation, à l'assistance technique, au partage des connaissances et à d'autres activités de renforcement des capacités.

Le présent article examine les efforts déployés pour établir le cadre juridique, les méthodes d'audit et les initiatives de formation de la Cour des comptes. De plus, il examine comment les normes de l'INTOSAI ont contribué à ces efforts et les ont orientés.

Contexte

Depuis l'accession à son indépendance en 1991, la Géorgie a vécu une évolution politique et économique dans sa marche vers la démocratie, la primauté du droit et l'économie de marché. Dans les années 1990, la Géorgie a connu les affres de crises économiques et de l'agitation sociale. Toutefois, après la révolution des Roses de novembre 2003, qui s'est faite sans effusion de sang, le nouveau gouvernement géorgien a lancé un vaste programme de réformes visant à favoriser la stabilité politique et la croissance économique. Depuis, le pays a connu la croissance économique la plus

¹En janvier 2011, la GTZ a fusionné avec plusieurs autres organismes de développement et est dorénavant connue sous le sigle GIZ. La GIZ est une entreprise de la République fédérale de l'Allemagne qui aide le gouvernement allemand à atteindre ses objectifs de développement durable dans le domaine de la coopération internationale.

rapide de son histoire. Même le conflit armé d'août 2008, qui a opposé d'un côté, la Russie et les groupes séparatistes de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, et de l'autre, la Géorgie, n'a pas mis fin au processus de réforme.

La Cour des comptes soutient le processus de réforme. Elle joue un rôle capital en demandant au gouvernement de rendre des comptes sur son utilisation des fonds publics pour savoir s'ils sont gérés de façon efficace et appropriée. Elle joue aussi un rôle capital en améliorant l'efficacité des activités administratives, les systèmes de classification des budgets et d'information comptable, et en faisant la promotion des initiatives de lutte contre la corruption et d'autres priorités de gestion publique. Les audits du secteur public reposent sur l'efficacité de son ISC. À l'heure actuelle, la Cour s'emploie à renforcer les capacités dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

La Constitution de la Géorgie définit l'indépendance de la Cour des comptes et précise ses pouvoirs et ses fonctions :

- la Cour exerce ses activités en toute indépendance;
- la Cour surveille l'utilisation et la dépense des fonds publics et d'autres biens matériels;
- la Cour est autorisée à examiner les activités de tout autre organisme d'État chargé du contrôle financier et économique, et à présenter au Parlement des propositions sur l'amélioration des lois et règlements fiscaux;
- les pouvoirs d'audit fondamentaux dévolus à la Cour sont définis par la Constitution. Les lois précisent les pouvoirs, l'organisation et les procédures de la Cour et garantissent son indépendance.

Cadre juridique

En décembre 2008, le Parlement de la Géorgie a adopté une nouvelle loi sur la Cour des comptes. Avant son adoption, différents donateurs de pays étrangers ont donné leur avis; en outre, la Cour et le Parlement ont eu des discussions. Ils ont bien précisé l'objectif : la loi devait respecter les normes de l'INTOSAI. Il ne suffisait pas de simplement traduire la loi habilitante de l'ISC d'un autre pays. La loi d'un pays peut servir de modèle à un autre, mais elle ne peut servir d'avant-projet de loi. L'environnement particulier du pays doit être pris en compte.

Le processus de consultation juridique suivi en Géorgie illustre les principes de l'INTOSAI stipulés dans les articles 8 et 18 de la Déclaration de Lima : les pouvoirs d'une ISC en matière d'audit et ses liens avec le Parlement doivent être déterminés en fonction des conditions et des besoins de chaque pays. Il n'existe pas de plan unique précis à suivre pour fonder le cadre juridique d'une ISC. Par conséquent, les échanges entre la Cour et le Parlement ont été des plus importants tout au long du processus. Seuls les institutions et les organismes gouvernementaux géorgiens étaient en mesure de cerner les conséquences juridiques possibles. Grâce à ce processus, la nouvelle loi de la Cour des comptes correspond aux normes de l'INTOSAI.

Méthodes d'audit

À ce jour, la Cour des comptes a pris des mesures prometteuses pour élaborer ses premières lignes directrices en matière d'information et plusieurs normes d'audit. À l'heure actuelle, la Cour relève le défi que pose le besoin de méthodes d'audit poussées et intégrées, conformes à celles de l'INTOSAI. Plusieurs organismes donateurs ont appuyé la Cour des comptes dans ses efforts pour atteindre cet objectif. Les mesures visant à établir et à appliquer les méthodes d'audit englobent l'élaboration de procédures, la formation et la mise en œuvre.

La Commission de renforcement des capacités (CBC) de l'INTOSAI a noté que les ISC avaient besoin de méthodes de travail, de guides et de manuels appropriés en matière d'audit². Une ISC doit disposer de méthodes d'audit adaptées à son rôle et à son mandat, aux ressources dont elle dispose, aux compétences de son personnel et au contexte dans lequel elle évolue.

Les méthodes d'audit fournissent une orientation sur la façon dont une ISC doit s'acquitter de son mandat et ces méthodes sont établies dans un manuel d'audit. Le manuel facilite la normalisation des procédures d'audit au sein d'une ISC et sert également de document de référence. Il traite de sujets importants tels que les procédures internes de l'ISC, son mandat et ses objectifs en matière d'audit, la planification de l'audit, les outils et les techniques connexes, les constatations d'audit et les rapports. Des guides d'audit sur des sujets précis tels que les normes d'audit de performance peuvent servir de complément au manuel d'audit.

Même si leur élaboration s'inscrit dans un processus à long terme, les manuels d'audit sont essentiels au maintien de la qualité des missions. La Déclaration de Lima préconise que les ISC mettent des manuels d'audit à la disposition de leurs auditeurs (voir l'article 13, au paragraphe 4) tout comme d'ailleurs la norme ISSAI 200 : *Les principes généraux de contrôle des finances publiques et normes déontologiques* (paragraphe 1.2c).

La Cour des comptes a instauré des procédures visant à préparer les manuels d'audit, et l'établissement de méthodes d'audit modernes est l'un de ses buts principaux dans les prochaines années. La Cour compte adopter une stratégie d'audit moderne qui réorientera sa fonction; dorénavant, elle réalisera, outre des examens de la régularité, des audits de performance axés sur l'ensemble des activités et des opérations du secteur public.

Formation et expérience partagée

Même si une ISC s'est dotée d'un fondement juridique et de méthodes d'audit conformes aux normes de l'INTOSAI, cela ne garantit pas qu'elle réalisera ses audits

²Commission de renforcement des capacités, *Guide de renforcement des capacités dans les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques*, cbc.courdescomptes.ma, p.26

conformément à celles-ci. Dans les faits, les normes doivent être mises en pratique par les auditeurs et par tous les personnels de l'ISC, qui constituent sa ressource la plus importante.

Selon la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI, la formation et la sensibilisation du personnel professionnel d'une ISC sont l'un des moyens les plus efficaces de renforcer les capacités. La formation peut également contribuer à faire du renforcement des capacités une réalité durable³. Ces dernières années, les organismes donateurs ont mis sur pied un éventail de cours au sein de la Cour des comptes, notamment des internats assortis d'audits conjoints, que nous décrivons dans la section ci-dessous.

Internats assortis d'audits conjoints

En 2003, la Cour des comptes de la Géorgie et la Cour des comptes de la Hesse ont amorcé un projet de coopération technique à long terme sous les auspices de la GTZ afin d'améliorer la surveillance par la Cour des comptes de l'utilisation des fonds publics. Bien qu'il visât à renforcer les capacités au sein de la Cour des comptes de la Géorgie, le projet a également porté des fruits pour la Cour des comptes de la Hesse. Malgré sa longue tradition, la Cour des comptes de la Hesse a également relevé des possibilités d'amélioration, car cette collaboration professionnelle l'a amenée à réévaluer ses structures établies. Le fait de découvrir et de comprendre les pratiques d'une ISC différente a favorisé les occasions d'apprentissage de part et d'autre.

Afin de favoriser la collaboration et le transfert de connaissances entre elles, les deux institutions de contrôle ont organisé plusieurs internats en Allemagne et réalisé ensuite des audits conjoints en Géorgie. Ces activités sont comparables aux ateliers de formation, aux études de cas et aux contrôles pilotes⁴ de l'INTOSAI.

Tous les participants au projet ont, lors de la première étape, recensé des secteurs d'activité professionnelle. Ainsi, la Cour des comptes a identifié l'audit des impôts et l'audit des travaux publics comme étant des secteurs clés. Les auditeurs de la Géorgie ont eu l'occasion de travailler à des missions dans ces secteurs et d'acquérir ainsi de l'expérience des méthodes et procédures connexes conformes aux normes internationales.

Les échanges d'expériences, axés sur ces thèmes pratiques, ont commencé avec les internats à la Cour des comptes de la Hesse, occasion pour les auditeurs d'appliquer les normes internationales. Les auditeurs de la Géorgie ont participé à différentes phases d'audit : 1) de la planification au rapport final, 2) à différents types d'audit, par exemple l'audit de régularité, appelé aussi audit financier, et l'audit de performance et 3) à différentes stratégies d'audit (p. ex. des audits sélectifs et des audits sectoriels). De

³ *Renforcement des capacités dans les Institutions Supérieures de contrôle des Finances publiques : Guide*, p. 33

⁴ *Renforcement des capacités dans les Institutions Supérieures de contrôle des Finances publiques : Guide*, p. 38

plus, les auditeurs ont reçu une formation poussée sur les méthodes et les techniques d'audit, telles que les entretiens et les analyses de dossiers et de bases de données, et ils ont pris part aux travaux sur place. Ayant obtenu l'assentiment de l'entité auditée, ils ont pu observer les discussions préparatoires, la collecte des éléments probants et l'examen des dossiers.

Quant aux internats, ils étaient surtout axés sur les procédures d'audit. Les auditeurs géorgiens et allemands, une fois ces internats terminés, ont réalisé en Géorgie des audits conjoints sur des questions associées aux internats. Tout comme pour les formations, les audits comportaient différentes phases, allant de l'établissement du plan à la préparation du rapport d'audit.

Les auditeurs géorgiens et allemands ont choisi entre différentes stratégies d'audit possibles et réalisé les travaux sur place en équipe. Un audit conjoint de travaux publics s'est révélé l'exemple parfait d'une collaboration efficace. Les auditeurs ont critiqué la qualité des travaux de construction et conclu qu'un entrepreneur en bâtiment avait facturé des services qu'il n'avait pas rendus. La Cour des comptes a jugé qu'il fallait présenter des réclamations à l'entrepreneur et elle a avisé les autorités compétentes.

Clés de la réussite des internats et des audits conjoints connexes

En premier lieu, la volonté des dirigeants des institutions partenaires d'appuyer la collaboration avec une autre institution d'audit est la condition sine qua non de la réussite des internats et des audits conjoints connexes.

En deuxième lieu, les internats et les audits conjoints connexes nécessitent beaucoup d'organisation. La Cour des comptes de la Géorgie et la Cour des comptes de la Hesse ont dû tenir compte dans leur travail courant des ententes de coopération. Les dates des internats et des audits conjoints ont dû être synchronisées avec les programmes d'audit des deux institutions. Les auditeurs ont été libérés de leur travail habituel pendant quelques semaines, mais ils ont continué à recevoir leur salaire. Les interprètes ont joué un rôle capital en éliminant la barrière linguistique grâce à la traduction simultanée.

Enfin, les internats internes et les audits conjoints doivent être évalués. L'initiative de la Cour des comptes de la Géorgie et de la Cour des comptes de la Hesse a fait l'objet d'une évaluation indépendante, dont les conclusions étaient très favorables. Les auditeurs géorgiens ont élargi leurs connaissances et mis en pratique leur expérience au cours d'audits ultérieurs. Les employés des deux institutions d'audit ont bénéficié d'une collaboration active et dévouée. Les participants ont mis en commun des informations et des idées, et les activités menées offraient des expériences professionnelles stimulantes et satisfaisantes.

Conclusions

Il n'y a pas de panacée pour renforcer une ISC. Les capacités d'une institution se développent de maintes façons. Il est particulièrement important d'apprendre les uns des autres et de recevoir du soutien des institutions partenaires. Une collaboration étroite entre une organisation bien établie et une ISC en développement peut contribuer au renforcement des capacités.

Des internats auprès d'une institution d'audit reconnue, suivis d'audits conjoints dans une ISC en développement, sont un exemple de ce type de collaboration. Les deux institutions y trouvent des occasions d'apprentissage, ce qui favorise la mise en commun efficace d'expériences comme l'illustre la devise de l'INTOSAI : « L'expérience mutuelle profite à tous ». Une ISC n'a jamais fini de se perfectionner. Même les institutions de contrôle bien établies doivent s'adapter à l'évolution de leur environnement externe. Une collaboration étroite entre les nations garantit l'échange des expériences acquises par la mise en pratique des normes de l'INTOSAI.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec l'auteur à : jens.porzucek@email.de

Le document ci-contre a été produit par la Sous-commission de comptabilité et de rapports, approuvé par le Comité directeur de l'INTOSAI en novembre 2010 et entériné par le XX^e INCOSAI. Il est publié en ligne dans les cinq langues officielles de l'INTOSAI sous l'onglet Subcommittees de la page INTOSAI's Professional Standards Committee (PSC), à l'adresse psc.rigsrevisionen.dk (Accounting and Reporting Subcommittee/ Research, Discussion Papers and Others).

L'importance de disposer d'un processus de normalisation indépendant

Introduction

Les pouvoirs publics sont tenus de rendre compte de la perception des impôts et des autres recettes ainsi que du niveau, de la qualité et des coûts des services qu'ils offrent en contrepartie. Pour ce faire, ils doivent établir des états financiers transparents qui répondent aux besoins d'une grande diversité d'utilisateurs. Alors que les assemblées législatives souhaitent évaluer la performance du secteur public et sa gestion des ressources, ceux qui fournissent les ressources et ceux qui bénéficient des services offerts veulent quant à eux savoir comment sont utilisées les ressources.

Pour instaurer des relations redditionnelles efficaces et pour que les besoins en matière d'information des utilisateurs soient comblés, les utilisateurs des états financiers des gouvernements doivent avoir l'assurance que les états financiers sont crédibles et qu'ils ont été établis selon des normes comptables impartiales et transparentes.

Pour être crédibles, les états financiers doivent avoir été établis selon un ensemble de principes explicites et objectifs ayant force exécutoire, et qui ne peuvent pas être subordonnés aux préférences des auteurs des états financiers. Même si les pouvoirs publics peuvent adopter divers mécanismes en vue d'élaborer de telles normes, par exemple des comités consultatifs, il est préférable de se reporter à des normes établies au moyen d'un processus de normalisation indépendant.

Un processus de normalisation en bonne et due forme

Un processus éprouvé de normalisation permet d'instaurer des normes de qualité supérieure qui servent à produire des états financiers pertinents, fiables, neutres, cohérents et comparables, qui répondent aux besoins des utilisateurs. Pour ce faire, le processus doit être rigoureux, transparent, objectif et participatif. Un organisme de normalisation indépendant s'assure que les normes ne soient pas arbitrairement adaptées aux préférences de la direction de l'heure, ce qui pourrait donner lieu à des états financiers incohérents ou trompeurs.

Les organismes de normalisation doivent être libres de toute pression financière excessive. Ils ne doivent pas dépendre des largesses des politiques ou des entreprises, ni faire l'objet d'une influence excessive de la part de groupes d'intérêts spéciaux ou d'acteurs économiques importants qui veulent dresser un portrait particulier de la situation financière. Par ailleurs, indépendance ne veut pas dire l'absence d'obligation redditionnelle. Un organisme de normalisation doit rendre compte de la mise à jour des normes en temps opportun, de la transparence du processus de normalisation et de la satisfaction des besoins du public.

Il est primordial que les parties prenantes acceptent le processus de normalisation. Les utilisateurs de l'information financière doivent avoir la certitude que, lors de la rédaction des normes comptables, les commentaires et les observations de toutes

les parties prenantes, notamment les auteurs des états financiers, les auditeurs, les organismes de réglementation et les autres parties intéressées, sont recueillis. Il est essentiel d'entretenir des discussions assidues avec les parties prenantes sur les diverses questions de mise en œuvre. Pour que les normes comptables soient pertinentes et utilisées, les parties prenantes doivent tenir compte de l'expérience de chacune, débattre différents points de vue et régler leurs divergences de manière réfléchie.

Le processus reconnu pour établir des normes de manière indépendante est le suivant :

- Des exposés-sondages sur des normes nouvelles ou révisées sont généralement rédigés en tenant compte des vues d'un groupe de travail et d'experts en la matière.
- Toutes les parties prenantes sont invitées à commenter les projets de normes qui sont largement diffusés et accessibles au public.
- Les commentaires sont étudiés et l'exposé-sondage est révisé, s'il y a lieu. Si les révisions sont importantes, un deuxième exposé-sondage peut être publié.
- Une fois approuvées, les normes nouvelles ou révisées sont officiellement publiées.

D'autres éléments concourent généralement à l'efficacité de l'organisme de normalisation indépendant et de son personnel de soutien :

- un processus de sélection de membres indépendants et de suivi de leur rendement, et une politique sur les conflits d'intérêts;
- des réunions publiques;
- un mécanisme de surveillance de l'organisme qui assure la protection de l'intérêt public;
- des ressources suffisantes et un personnel qui possède une expertise technique, des compétences et une expérience suffisantes;
- un processus transparent qui permet de déterminer les modifications qui doivent être apportées aux normes et d'en établir la priorité.

De plus, l'organisme de normalisation doit être indépendant à la fois dans les faits et en apparence.

La situation actuelle

Un grand nombre de pays possèdent des organismes de normalisation indépendants pour définir et établir des normes, ainsi que des directives connexes en vue de régir la comptabilité et la communication de l'information financière.

À l'échelle internationale, deux organismes de normalisation indépendants publient des normes de comptabilité et d'information financière mondiales de grande qualité pour le secteur public et le secteur privé. En 2001, la Fondation du Comité des normes comptables internationales a mis sur pied l'International Accounting Standards Board (IASB), dont la mission consiste à publier des normes de comptabilité et d'information financière pour le secteur privé ou les entreprises à but lucratif ayant une obligation

publique de rendre des comptes. La Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) a quant à elle créé le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB), qui est chargé d'établir les normes du secteur public.

La Sous-commission de comptabilité et rapports de l'INTOSAI a mené une enquête, au printemps 2009, afin de recenser les normes comptables utilisées par chaque pays membre de l'INTOSAI pour communiquer les résultats financiers. Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse.

L'enquête a révélé ce qui suit :

- 22 % des pays utilisent les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) selon la méthode de la comptabilité d'exercice;
- 24 % des pays utilisent les IPSAS selon la méthode de la comptabilité de trésorerie;
- 24 % des pays utilisent les normes internationales d'information financière (IFRS);
- 36 % des pays utilisent les normes nationales définies par l'organisme de normalisation de leur pays;
- 34 % utilisent d'autres normes.

Parmi les répondants qui ont indiqué que leur secteur public avait utilisé au moins une norme qui n'était pas internationale, 45 % ont affirmé que celui-ci ne prévoyait pas adopter un référentiel international, et 55 % ont indiqué qu'il prévoyait adopter un des trois référentiels de normes internationales suivants (les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse) :

- les IPSAS selon la méthode de la comptabilité d'exercice (76 %);
- les IPSAS selon la méthode de la comptabilité de trésorerie (37 %);
- les IFRS (34 %).

La récente crise financière a mis en lumière la nécessité de faire preuve de transparence et de publier des informations financières fiables. Bon nombre d'organisations comptables nationales ont grandement fait progresser l'harmonisation de leurs normes comptables nationales avec les normes comptables internationales.

Des organismes de normalisation indépendants, à l'échelle nationale et internationale, mènent des activités semblables et s'efforcent d'obtenir le même résultat : des lecteurs avertis d'états financiers crédibles.

Études de cas

Canada. Entre la fin des années 1970 et la fin des années 1980, la crédibilité des états financiers du gouvernement canadien a été mise en doute, car il n'existait pas de normes comptables recommandées par un organisme indépendant auxquelles le gouvernement et les auditeurs pouvaient se reporter. Au cours des débats qui ont alors

eu lieu à la Chambre des communes, le gouvernement répétait qu'il s'agissait d'une divergence d'opinions entre deux experts en comptabilité qui étaient de bonne foi, en ajoutant que les experts-comptables étaient partagés à ce sujet. Cette situation ne convenait à personne.

Heureusement, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés a élaboré depuis des normes comptables objectives pour le secteur public canadien, et le gouvernement canadien a harmonisé ses méthodes comptables avec les normes du CCSP. Les méthodes comptables énoncées par le gouvernement ne diffèrent pas beaucoup des principes comptables généralement reconnus du Canada. Pendant 11 années de suite, les états financiers sommaires du gouvernement du Canada ont reçu une opinion d'audit non modifiée.

Danemark. En 2008, le gouvernement danois a établi un comité consultatif, à l'instigation du Bureau national d'audit du Danemark, afin de conseiller le ministre des Finances sur l'établissement et la tenue de la comptabilité publique. Le Bureau national d'audit en était venu à la conclusion que les normes comptables du secteur public devaient être mises à jour de façon plus systématique et professionnelle. Par exemple, le processus en vigueur ne touchait pas tous les utilisateurs concernés. Des discussions plus approfondies sur les règles et les principes comptables étaient nécessaires afin d'améliorer la qualité de l'information comptable du secteur public. Au cours des trois dernières décennies, le secteur public s'est plus ou moins inspiré des principes de la comptabilité de gestion pour élaborer ses principes comptables. Ces dix dernières années, il a ajouté à ces principes la capitalisation et la dépréciation des actifs. Le Bureau national d'audit a reconnu l'importance de s'appuyer sur les normes comptables internationales pour élaborer ses normes nationales de comptabilité pour le secteur public.

Le comité consultatif s'est vu confier trois tâches principales :

- étudier l'évolution des normes comptables internationales pour le secteur public et leur applicabilité à la comptabilité nationale;
- surveiller l'évolution des normes comptables pour le secteur privé et évaluer leur applicabilité au secteur public;
- conseiller le ministre des Finances sur des questions touchant l'établissement et la tenue d'un système de comptabilité publique axé sur les coûts et sur les dépenses.

Le comité consultatif, qui est composé de représentants du Bureau national d'audit du Danemark et de ministères, se réunit tous les six mois pour discuter de questions telles que les nouvelles normes publiées par l'IPSASB, les principes comptables pour l'infrastructure, un régime de retraite pour les fonctionnaires et les principes comptables applicables aux entités non financées à l'aide de subventions publiques. Ces discussions sont considérées comme importantes pour le processus de prise de décision du ministère des Finances en ce qui a trait aux principes comptables pour les comptes publics.

Conclusion

La normalisation ne date pas d'hier. Pendant des décennies, nombre de pays ont défini des normes de qualité supérieure faisant autorité, par l'intermédiaire de leurs propres organismes de normalisation. Dans le secteur public, les états financiers constituent des documents importants qui permettent d'évaluer la gestion des fonds publics par les gouvernements. Des normes d'information financière objectives sont essentielles pour assurer la reddition de comptes des entités du secteur public, puisqu'elles régissent la préparation des états financiers.

Qu'ils décident d'appliquer leurs normes nationales ou des normes internationales, les États doivent se doter d'un processus de normalisation de qualité supérieure et transparent, afin de garantir la crédibilité et l'utilité des rapports financiers des gouvernements.

Nous encourageons le Congrès de l'INTOSAI à reconnaître l'importance d'un processus de normalisation solide, objectif et transparent, de préférence par un organisme de normalisation indépendant. C'est ainsi que les utilisateurs de l'information financière, dans les secteurs privé et public, auront l'assurance que les états financiers auxquels ils se fient pour prendre des décisions économiques importantes, ou pour demander à des entités publiques de rendre des comptes, sont crédibles et ont été établis sans être soumis à une influence excessive.



Pleins feux sur les ISSAI

Mette Matthiasen, Secrétariat de la Commission des normes professionnelles

Depuis l'adoption de 37 nouvelles ISSAI et orientations INTOSAI GOV (Guide sur la bonne gouvernance), lors d'un INCOSAI tenu récemment en Afrique du Sud, le cadre des ISSAI, affiché à l'adresse www.issai.org, donne accès à plus de 70 normes et lignes directrices conçues spécialement pour l'audit d'entités du secteur public. Depuis 2005, la Commission des normes professionnelles (PSC) se donne la tâche première d'élaborer les ISSAI et les orientations INTOSAI GOV. La réalisation de cet objectif est le fruit d'une étroite collaboration entre les membres dévoués et engagés des sous-commissions du PSC, de la Commission de renforcement des capacités et de la Commission de partage et de gestion des connaissances. Maintenant que la PSC dispose d'un cadre d'ISSAI complet, elle s'efforcera principalement de faire connaître les ISSAI. Pour ce faire, elle comptera encore une fois sur un apport important des commissions de renforcement des capacités et de partage des connaissances, mais tirera également parti de la vaste expérience de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI).

Pourquoi se concentrer maintenant sur la sensibilisation?

La sensibilisation peut comporter de nombreuses facettes et cette notion est relativement vague. Toutefois, elle désigne généralement un processus qui facilite l'échange d'information qui, s'il est fructueux, suscite des changements d'attitude. Dans le contexte des ISSAI et des orientations INTOSAI GOV, la PSC s'est fixé comme objectif de faire en sorte que les activités de sensibilisation soient représentatives des besoins et des intérêts des ISC. Elle profitera notamment d'activités existantes, comme les congrès et les séminaires régionaux, pour informer les membres de l'INTOSAI des avantages des ISSAI. Cette approche s'inscrit clairement dans la stratégie de sensibilisation aux ISSAI adoptée par le Comité de pilotage de la PSC lors de sa réunion qui a eu lieu en mai 2010 à Copenhague. Globalement, cette stratégie vise à accroître la visibilité du cadre des ISSAI et à faciliter la mise en œuvre de ces normes et des orientations INTOSAI GOV. Pour y arriver, la PSC travaillera sur quatre fronts :

- la coopération avec les acteurs du domaine pour faire connaître les ISSAI et les orientations INTOSAI GOV;
- la coordination et l'uniformité de l'approche, pour la communication de l'information visant à sensibiliser tout l'INTOSAI aux ISSAI;
- la transmission efficace aux ISC de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre des ISSAI et des orientations INTOSAI GOV;
- la coordination des activités de sensibilisation aux ISSAI.

N.D.L.R.

Cette chronique, qui paraîtra dans chaque numéro de la *Revue*, portera sur les efforts déployés par la Commission des normes professionnelles (PSC) pour promouvoir les Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) en tant que cadre de référence commun pour l'audit dans le secteur public.

L'équipe du projet de sensibilisation de la CNP

La PSC a formé une équipe chargée de traduire la stratégie de sensibilisation aux ISSAI en plans d'action concrets. Afin d'obtenir une participation massive à leurs démarches de sensibilisation, les membres de l'équipe du projet ont été recrutés au sein des régions principales de l'INTOSAI, de la Commission de renforcement des capacités et de l'IDI. En sa qualité de présidente de la PSC, c'est l'ISC du Danemark qui dirige l'équipe du projet.

Lors de sa première réunion, à Copenhague en janvier 2011, l'équipe a discuté des besoins en matière de sensibilisation et a identifié des groupes cibles, des possibilités de sensibilisation, des moyens de communication, des obstacles à la mise en œuvre des ISSAI et des méthodes d'évaluation. L'équipe de projet soumettra ses conclusions et ses recommandations à l'approbation du Comité de pilotage de la PSC lors de la réunion du Comité en juin 2011, à Wellington en Nouvelle-Zélande.

Maintenons la dynamique

Depuis l'adoption de la Déclaration sud-africaine sur les Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques et de 37 nouvelles ISSAI et orientations INTOSAI GOV, à Johannesburg l'an dernier, la PSC a reçu un nombre croissant de questions au sujet des ISSAI. En 2011, le président et les membres de la PSC ont donné plusieurs exposés à l'échelle internationale sur le cadre des ISSAI, notamment au congrès de SIGMA et de la Cour des comptes européenne, en Turquie, à la Conférence internationale du Chartered Institute of Public Finance and Accountancy (CIPFA), au Royaume-Uni, et au Congrès de l'EUROSAI et de l'ARABOSAI, en Inde. Beaucoup d'autres exposés sont prévus dans les mois qui viennent.

Nous voulons respecter l'esprit de l'une des mesures de la stratégie de sensibilisation aux ISSAI de la PSC (promouvoir la transmission efficace de l'expérience). Aussi, nous vous invitons à écrire à la PSC, à l'adresse psc@rigsrevisionen.dk, pour faire part à la communauté de l'INTOSAI de votre expérience de l'application ou de la mise en œuvre des ISSAI. Si vous connaissez une activité au cours de laquelle une présentation du cadre des ISSAI serait appropriée et bienvenue, nous vous invitons également à en aviser la PSC.



Le point sur la coopération **INTOSAI-** communauté des bailleurs de fonds

Secrétariat de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds

Lors de sa première réunion, organisée par l'ISC du Maroc en février 2010, le Comité de pilotage de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds a établi la structure de gouvernance de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds. Cette structure comprend le Comité de pilotage, la plus haute instance de l'organisme, qui bénéficie du concours d'un secrétariat. L'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) a été désignée pour accueillir le Secrétariat de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds, lequel a été reconnu comme partie intégrante de l'IDI depuis avril 2010. Comme on le précisait dans le programme de travail du comité de pilotage conjoint, la principale tâche du Secrétariat en 2010 a consisté à mener une enquête auprès des ISC, notamment en vue de compiler des données sur les plans d'action stratégiques, les plans d'avancement et les projets de renforcement des capacités des pays consultés, et de recueillir sur ce dernier point des données sur l'insuffisance du financement dans l'ensemble de la communauté des ISC.

Un questionnaire exhaustif en langues arabe, anglaise, française, russe et espagnole a été envoyé à toutes les ISC membres de l'INTOSAI ainsi qu'aux groupes de travail régionaux de l'INTOSAI et à leurs secrétariats. L'enquête a été menée en coopération avec les secrétariats régionaux, qui ont fourni une aide précieuse en distribuant le questionnaire à leurs membres et en envoyant les réponses au Secrétariat. Ces efforts ont permis d'obtenir un taux de réponse global supérieur à 90 %. Ce résultat exceptionnel a conféré de la crédibilité au projet et permis de réaliser une analyse statistique représentative.

Principales constatations du rapport d'enquête

Voici les principales constatations énoncées dans le rapport d'enquête.

Nécessité de poursuivre l'élaboration de plans d'action stratégiques et de plans d'avancement

En raison de l'importance de l'aide fondée sur les besoins et les demandes, un des objectifs de l'enquête consistait à créer une banque des plans d'action stratégiques et des plans d'avancement existants des ISC. Ces dernières années, des efforts ont été déployés au sein de la communauté de l'INTOSAI pour encourager l'évaluation des

N.D.L.R.

Dans un protocole d'entente important signé en 2009, l'INTOSAI et 15 membres de la communauté internationale des bailleurs de fonds ont uni leurs forces en vue d'augmenter et de renforcer l'aide financière et technique offerte aux ISC des pays en développement. En 2010, un comité de pilotage et un secrétariat ont été formés pour mener à bien cette initiative, et un ambitieux programme de travail a été entrepris. Cette chronique, publiée pour la première fois dans le présent numéro, paraîtra régulièrement et renseignera la communauté de l'INTOSAI sur les nouveautés importantes marquant la coopération INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds. Ce premier article traite des constatations majeures de l'enquête entreprise en 2010 par le Secrétariat de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds, la première de ce genre dans l'ensemble de la communauté des ISC.

besoins des ISC au chapitre du renforcement des capacités, et favoriser l'élaboration de plans d'action stratégiques et de plans d'avancement fondés sur cette évaluation. Selon les données recueillies au cours de l'enquête, même si 71 % des ISC disposent de plans stratégiques, certaines ont encore besoin d'aide pour élaborer et mettre en œuvre de tels plans. En outre, les ISC répondantes ont précisé que l'élaboration de ces plans et l'aide reçue en fonction de ces derniers étaient des facteurs déterminants du renforcement efficace des capacités. Le rapport d'enquête recommande donc en priorité d'aider les ISC qui ont besoin d'assistance pour dresser des plans stratégiques et établir des plans d'avancement.

Importance de la continuité de l'aide au renforcement des capacités

Selon le rapport d'enquête, la majorité des ISC bénéficie d'une aide au renforcement des capacités, ou en a bénéficié. Le nombre actuel de bénéficiaires semble également avoir augmenté. Précisons que la proportion d'ISC qui reçoivent de l'aide est plus élevée pour les pays que la Banque mondiale a classés parmi les pays à faible revenu. En effet, le nombre d'ISC de ces pays qui reçoivent actuellement une aide continue a doublé.

Demande d'aide supplémentaire au renforcement des capacités

L'obtention d'une vue d'ensemble des besoins et de l'insuffisance du financement dans la communauté des ISC était un objectif majeur de l'enquête. En tout, 129 ISC ont indiqué qu'elles éprouvaient des besoins d'aide élevés ou modérés au renforcement de leurs capacités, dans les huit secteurs mentionnés dans le questionnaire. Le rapport énumère plus de 1 000 activités pour lesquelles le financement est insuffisant; au total, on estime ce manque (exception faite des observations aberrantes) à quelque 269 millions de dollars américains. L'insuffisance du financement pour les ISC de pays à faible revenu, combinée à celle des pays dont le revenu se situe dans la moyenne inférieure, s'élève à environ 228 millions de dollars américains. L'enquête révèle donc la nécessité d'augmenter l'aide fournie à la communauté des ISC. À cet égard, le rapport recommande de se concentrer d'abord sur l'aide aux ISC de pays à faible revenu ou dont le revenu se situe dans la moyenne inférieure, tout en ne négligeant pas les ISC d'autres pays partenaires qui ont besoin d'aide.

Valeur de la coopération entre pairs

D'après le rapport d'enquête, les ISC bénéficiaires d'une aide au renforcement des capacités considèrent que la coopération avec des ISC, des régions de l'INTOSAI et l'IDI, dans une perspective de renforcement institutionnel, est plus avantageuse que le recours à des consultants externes ou d'éventuels autres partenaires. Le rapport conclut que les bailleurs de fonds devraient chercher des moyens de faire de plus en plus appel à la communauté des ISC dans une perspective d'entraide, et envisager d'augmenter l'aide fournie aux groupes de travail régionaux de l'INTOSAI et aux programmes régionaux afin de hausser le niveau de l'aide offerte.

Possibilité d'augmenter le nombre d'ISC qui fournissent de l'aide

Malgré la valeur perçue considérable de la coopération entre ISC pour ce qui est du renforcement des capacités et la forte demande d'aide à cet égard, relativement peu d'ISC fournissent actuellement une telle aide à leurs pairs. Les principaux obstacles à cet égard semblent être des contraintes au titre des capacités (surtout financières), lesquelles sont souvent combinées à des contraintes au chapitre des technologies et des compétences. Toutefois, 44 ISC ont indiqué qu'elles avaient des plans pour surmonter ces obstacles et devenir des fournisseurs d'aide, ce qui est encourageant.

Principaux facteurs de réussite de l'aide au renforcement des capacités

L'enquête a permis de dégager les huit facteurs de réussite suivants pour que le renforcement des capacités soit efficace et durable :

- Un grand nombre d'ISC ont souligné l'importance de *l'aide axée sur les besoins*, souvent en combinaison avec la *nécessité que les objectifs soient clairement définis*. Cela suppose que l'aide doit être fermement ancrée aux plans d'action stratégiques et aux plans d'avancement des ISC bénéficiaires.
- *L'engagement au niveau du leadership et de la gestion* a fréquemment été cité comme facteur de réussite. L'expérience démontre effectivement que les organes directeurs doivent s'approprier la nécessité d'apporter des réformes et faire preuve d'engagement à cet égard s'ils veulent obtenir l'effet escompté.
- Les répondants ont insisté sur le fait que les bailleurs de fonds doivent fournir une aide *prévisible et à long terme*, et adopter *une approche globale* qui tient compte des particuliers, des ISC et de l'environnement externe des ISC.
- Les ISC ont indiqué que *la coopération entre pairs* était un outil efficace pour renforcer les capacités et souligné l'importance de pouvoir compter sur d'excellents facilitateurs qui sont sensibles aux différences culturelles et très au fait des difficultés que doivent surmonter les ISC.
- Les répondants ont aussi mentionné la nécessité d'améliorer la *coordination entre les bailleurs de fonds*. En raison des coûts qu'entraînent les interactions avec de nombreux partenaires du développement, y compris les demandes d'aide qui leur sont adressées, il serait préférable qu'il y ait un moins grand nombre de bailleurs de fonds, et que les projets de renforcement des capacités soient de plus grande envergure.

Approbaton et prochaines étapes

Le rapport d'enquête a été présenté et approuvé lors de la deuxième réunion du Comité de pilotage de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds, qui a eu lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud, en novembre 2010, la veille du XX^e INCOSAI. Les participants ont souligné la valeur de ce rapport tant pour l'orientation de

l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds que pour servir de base à l'évaluation des progrès de l'aide fournie à la communauté des ISC. Cette enquête a permis : 1) de compiler les initiatives de renforcement des capacités à brève échéance en matière de financement; et 2) d'élaborer des critères d'aide à moyen et à long terme dans le plan d'action de 2011 du Comité de pilotage de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds. Depuis le XX^e INCOSAI, des ISC, des bailleurs de fonds et des chercheurs universitaires ont demandé des renseignements et des analyses supplémentaires au Secrétariat. Le rapport d'enquête est affiché sur le site Web de l'IDI, à l'adresse *www.idi.no*.

Pour obtenir plus de détails, veuillez écrire au Secrétariat de l'INTOSAI-communauté des bailleurs de fonds, à l'adresse suivante : *idi@idi.no*.

Commission des normes professionnelles



Protocole d'entente signé avec l'Institut des auditeurs internes

Lors du XX^e INCOSAI, la Commission des normes professionnelles (PSC) a conclu un protocole d'entente (PE) avec l'Institut des auditeurs internes (IIA). Ce protocole étaye la concordance des objectifs stratégiques des organismes, reconnaît les normes générales de chacun et précise le processus à suivre pour une collaboration continue.

Ce protocole d'entente remplace un précédent protocole qui a été signé en 2007 à Amsterdam et qui jetait les bases d'une coopération entre les deux organismes de normalisation à l'échelle internationale. Ce protocole antérieur a également facilité l'élaboration des orientations du Guide sur la bonne gouvernance de l'INTOSAI (INTOSAI GOV) 9140 : *Audit interne, Indépendance au sein du secteur public* et INTOSAI GOV 9150 : *Coordination et coopération entre les ISC et les auditeurs internes au sein du secteur public*. Vous pouvez consulter ces deux documents à l'adresse : <http://www.issai.org/composite-327.htm>.

Le nouveau protocole élargit la collaboration entre les deux organismes en permettant à chacun de tirer profit des travaux, de l'expérience, de la crédibilité et de l'influence de l'autre. Le protocole souligne la reconnaissance à l'échelle internationale des Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) et des Normes internationales de l'IIA pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

Les deux organismes non seulement travailleront de pair vers la création d'une terminologie commune au chapitre des normes internationales, mais ils présenteront aussi des vues et communiqueront de l'information, le fruit de travaux de recherche, des outils ainsi que d'autres documents et ressources. De plus, les représentants de l'IIA et de l'INTOSAI ont accepté les commissions de normalisation respectives à l'œuvre et leurs activités.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec la PSC :

Courriel : psc@rigsrevisionen.dk

Site Web : <http://psc.rigsrevisionen.dk>

Sous-commission pour la comptabilité et les rapports

Nouveau document sur l'importance de disposer d'un processus indépendant d'établissement des normes

Dans le cadre de son plan de travail pour 2008-2010, la Sous-commission pour la comptabilité et les rapports, présidée par le Canada, a rédigé l'avant-projet d'un document intitulé « *L'importance de disposer d'un processus indépendant d'établissement des normes* ». À l'automne de 2010, le document a été diffusé dans le milieu de l'INTOSAI afin d'obtenir les commentaires des ISC. En novembre 2010, la

Commission des normes professionnelles a présenté le document au Comité directeur de l'INTOSAI, qui l'a approuvé à Johannesburg. Le document a ensuite été entériné par les membres lors du XX^e INCOSAI; il est présenté sous l'onglet des sous-commissions du site Web de la Commission des normes professionnelles l'adresse : psc.rigsrevisionen.dk (Accounting and /Reporting//Research/discussion Papers, and Others). Vous pouvez en lire le texte intégral dans le présent numéro de la Revue, à la page 22.

Nouvelles du Conseil des normes comptables internationales du secteur public

En décembre 2010, le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) a publié, aux fins de commentaires, un exposé-sondage ainsi que deux documents de consultation liés à son projet d'élaboration d'un cadre conceptuel visant à communiquer les informations financières à usage général des entités du secteur public. Pour accéder à ces documents ou pour les commenter, veuillez visiter le site Web de l'International Federation of Accountants (IFAC) à l'adresse www.ifac.org/ et cliquez sur l'onglet Exposure Drafts and Consultation Papers.

Pour plus de renseignements sur le travail de la Sous-commission, veuillez communiquer avec Stuart Barr, vérificateur général adjoint, au Bureau du vérificateur général du Canada :

Courriel : stuart.barr@oag-bvg.gc.ca

Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

Site Web de la PSC (sous l'onglet des sous-commissions) : rigsrevisionen.dk

Groupe de travail sur la vérification environnementale

La 10^e réunion du Comité directeur du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) a eu lieu à Marrakech, au Maroc, du 8 au 11 mars 2011. Les pays participants étaient le Brésil, le Canada, la Chine, l'Égypte, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, l'Inde, l'Indonésie, le Lesotho, le Maroc, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Tanzanie.

L'ordre du jour bien rempli de la réunion était axé sur l'adoption de plans de projets pour 2011-2013 ainsi que sur la discussion des activités environnementales du GTVE dans les groupes régionaux de l'ARABOSAI, de l'ASOSAI, de l'EUROSAI, de la PASAI et de l'OLACEFS. Dans la foulée de la réunion, le Comité directeur a adopté huit plans de projet englobant une vaste gamme d'activités :

- utilisation et gestion des terres;
- données environnementales;
- rapports sur le développement durable;
- questions environnementales touchant les infrastructures;

- impact du tourisme sur la conservation de la faune;
- fraude et corruption;
- eau;
- Rio+20.

Le Comité directeur a également examiné les progrès réalisés à l'égard de quatre projets de formation et les préparatifs pour la prochaine réunion du GTVE en novembre 2011. Vous pouvez prendre connaissance de tous les documents de la réunion sur le site Web officiel du GTVE à l'adresse : <http://www.environmental-auditing.org/>.

Le Secrétariat remercie la Cour des comptes du Maroc d'avoir été l'hôte de la réunion du Comité directeur.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat du GTVE : Info@wgea.org.

13^e Congrès de la PASAI, tenu à Kiribati

Les auditeurs généraux de la région du Pacifique ont convoqué le 13^e Congrès de l'Association des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique (PASAI) à Tawara, à Kiribati, du 7 au 9 juillet 2010. Les participants comprenaient des dirigeants des ISC de l'Australie, notamment de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie), des îles Cook, des Fidji, des États fédérés de la Micronésie, de Kiribati, de Nauru, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu ou leurs représentants.

Cérémonie d'ouverture

La Vice-présidente de Kiribati, l'honorable Teima Onorio, a d'abord souhaité la bienvenue aux participants. Elle a ensuite décrit le rôle essentiel que jouent les bureaux d'audit dans la promotion de la bonne gouvernance. Elle a fait remarquer que les auditeurs rendent ainsi un service essentiel pour ce qui est de renforcer la transparence et la reddition de comptes au sein des gouvernements. « Puisque les gouvernements disposent de ressources limitées et qu'ils reçoivent de nombreuses demandes concurrentes, les auditeurs du secteur public ont souvent dû composer avec des pénuries de ressources. Toutefois, la situation s'améliore maintenant grâce aux efforts collectifs et individuels des membres de la profession comptable », a observé M^{me} Onorio.

Elle a reconnu l'excellence du travail dont la PASAI a été le fer de lance dans le cadre de l'Initiative en matière d'audit dans la région du Pacifique (PRAI), tout particulièrement le regroupement des ressources orchestré pour relever des défis communs, tels que le programme d'appui en matière d'audit infrarégional. M^{me} Onorio a également souligné l'appui indéfectible des partenaires de la PASAI en matière de développement.



La Vice-présidente de Kiribati, l'honorable Teima Onorio, a prononcé le discours thème lors du 13^e Congrès de la PASAI.

L'Auditeur public par intérim des Palaos et président sortant de la PASAI, M. Saturnino Tewid, a remercié le Comité directeur et les membres pour le soutien qu'ils ont accordé à l'Association. C'est d'ailleurs grâce à ce soutien que la PASAI a progressé au cours de la dernière année. « La PASAI a à son actif des réalisations encourageantes et la tâche qui l'attend semble prometteuse pour les ISC de la région », a ajouté M. Tewid.

L'Auditeur général de Kiribati, M. Raimon Taake, a accepté d'assurer la présidence de l'Association et il a remercié les membres présents au Congrès. Il a déclaré qu'il avait hâte de reprendre le flambeau sachant qu'il pouvait compter sur leur collaboration et leur soutien au cours de 12 prochains mois.

Discussions sur le Programme

La secrétaire générale de la PASAI, M^{me} Lyn Provost, a donné aux membres présents au Congrès un compte rendu des décisions clés prises lors de la réunion du Comité directeur, qui s'est tenue à Nadi, aux Îles Fidji, le 5 juillet 2010.

Elle a déclaré que l'établissement du Secrétariat de la PASAI à Auckland et sa constitution en personne morale sous le régime législatif de la Nouvelle-Zélande étaient des étapes importantes pour l'Association. Le Secrétariat a ouvert ses portes, au 46, route Parnell, à Auckland, le 18 janvier 2010. Bientôt doté de toutes les ressources nécessaires, il sera en mesure de diriger ses activités efficacement au profit de tous les membres de l'Association. Il est important de mettre l'accent sur le financement des activités de la PASAI; surtout, il faut établir une stratégie à moyen et à long terme pour assurer la viabilité de l'Association. Le site Web de la PASAI, qui fait maintenant peu à peu, contiendra des rapports, des publications et les dernières nouvelles concernant l'évolution des activités de la PASAI.

La Secrétaire générale a signalé que le rapport redditionnel de la PASAI pour 2009 était terminé et que le Congrès en avait entériné la publication. En outre, il a été convenu que la secrétaire et directrice générale préparerait une stratégie de communication pour maximiser l'incidence des rapports sur la reddition de comptes et la transparence pendant la durée de vie de l'initiative PRAI. La directrice générale planifiera le sondage de 2010, consultera ses partenaires et étudiera la possibilité d'établir un lien entre ces travaux et d'autres initiatives en matière de gouvernance dans le Pacifique. Le rapport sera axé sur les mandats, l'indépendance et l'examen parlementaire (des sujets préoccupants relevés dans le rapport de 2009) et maximisera les possibilités de recenser des pratiques exemplaires à ces égards. Le plan de travail sur la reddition de comptes de 2010 devait être communiqué au Comité directeur pour commentaires et approbation avant le 30 septembre 2010.

Le programme de renforcement des capacités a débuté lors d'une conférence de lancement qui s'est tenue à Auckland, du 21 au 29 juin 2010. « S'il faut se fier à l'enthousiasme des participants (les membres des groupes de travail), la PASAI peut s'attendre à une élaboration réussie des manuels, des lignes directrices et des documents de formation », a fait observer M^{me} Linda Weeks, conseillère pour le programme de renforcement des capacités. La nomination de certains membres du Comité directeur comme champions des manuels et des documents de formation et la confirmation de leur nomination permettront de soutenir les produits des groupes de travail. De plus, M^{me} Weeks a insisté sur le fait qu'un plus grand nombre de membres de la PASAI devaient détenir un titre professionnel et, dans le cadre du programme, les ISC ont été regroupées en groupes de reconnaissance professionnelle, et ce, afin de faciliter le processus. M. Peter Achterstraat, Auditeur général de la Nouvelle-Galles du Sud, de l'Australie, dirigera une commission qui sera chargée d'explorer les possibilités d'obtention de titres professionnels pour les auditeurs de la région du Pacifique.

La première année du Projet d'appui en matière d'audit infrarégional (SAS) est une réussite. La formation en cours d'emploi des employés détachés à Kiribati, à Tuvalu et à Nauru a permis de fournir aux petits États insulaires le soutien en audit financier dont ils avaient tant besoin et, au cours du processus, d'actualiser quelques audits en suspens. Le programme a permis d'établir un point de référence pour mesurer les améliorations futures, particulièrement des moyens de surmonter les défis propres aux îles. Afin qu'il puisse continuer de renforcer les capacités dans les bureaux d'audit, le programme, au cours de son second cycle, englobera des audits des mêmes entités. L'experte en audit de la Banque asiatique de développement, M^{me} Beulah Daunakamakama, a fait part de son expérience du programme ainsi que de celles des employés détachés. Le programme s'est avéré gratifiant et stimulant pour toutes les personnes concernées.

Le premier audit de performance mené en collaboration a été mené à terme avec succès. Les dix auditeurs généraux concernés ont tous approuvé les rapports sur la gestion des déchets solides dans leurs administrations. Certains des rapports ont été rendus publics et ont suscité beaucoup d'attention dans les médias. « Le succès du premier audit de performance mené en collaboration tient au mode de planification,

de réalisation et d'exécution par les pairs mis en œuvre », a affirmé M^{me} Claire Kelly, conseillère en audit. Un avant-projet de rapport régional sur l'audit sera rédigé et rendu public une fois que les 10 rapports d'audit sans exception auront été déposés auprès des assemblées législatives respectives et rendus publics. Les membres réunis au Congrès ont entériné le rapport et se réjouissent de la tenue du second audit de performance en collaboration, qui portera sur l'accès à l'eau potable douce. Une réunion de planification pour cet audit devrait avoir lieu à Nadi, aux îles Fidji, en 2011.



Les participants au 13^e Congrès de la PASAI à Kiribati.

Autres exposés et décisions

Pendant le Congrès, les conférenciers ont donné des comptes rendus d'autres programmes et activités se déroulant dans la région. Les représentants de la Banque asiatique de développement (BAD) ont discuté des questions de reddition de comptes et d'information financière dans la région du Pacifique. On s'attend à ce que le soutien technique de la BAD aide les trois petits États insulaires à préparer les comptes d'entités choisies qui feront l'objet d'audits dans le cadre du projet SAS. L'organisation du Commonwealth appelée le Pacific Commonwealth Network on Internal Audit, l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) et les porte-parole de la PASAI au sein des commissions et des groupes de travail de l'INTOSAI ont aussi présenté des exposés.

Les participants au Congrès de la PASAI ont nommé la Nouvelle-Zélande secrétaire général de l'Association et membre du Comité directeur de l'INTOSAI, ainsi que la Nouvelle-Galles du Sud, les Tonga, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les îles Cook à la commission de reconnaissance professionnelle.

Le prochain Congrès de la PASAI se tiendra du 1^{er} au 5 août 2011 aux Tonga.

Dans son discours de clôture, la secrétaire générale M^{me} Lyn Provost a déclaré que la PASAI pouvait s'enorgueillir de ses réalisations. Elle a insisté pour que le programme des travaux prévus en 2010-2011 soit conforme au cadre de gestion de la performance et pour qu'une stratégie de financement à moyen et à long terme soit mise en place. « Il est essentiel, pour assurer l'évolution de la PASAI, que les résultats de ses travaux, particulièrement les activités de l'initiative PRAI, aient des répercussions durables dans la région », a ajouté M^{me} Provost.

Pour renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Lyn Provost, Contrôleuse et Auditrice générale de la Nouvelle-Zélande et secrétaire générale de la PASAI, à l'adresse suivante : Lyn.Provost@oag.govt.nz

NOUVELLES DE L'IDI Programme de renforcement des capacités de gestion de l'INTOSAI



La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la Revue, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : www.idi.no.

L'IDI collabore avec l'AFROSAI anglophone au lancement d'un programme régional de renforcement des capacités de gestion (PRCG). La stratégie à court terme du Programme prévoit la tenue d'ateliers-pilotes régionaux afin de hausser la sensibilisation, d'accroître les capacités de gestion et de documenter le renforcement des capacités en région. Les ateliers du PRCG visent également à 1) donner aux gestionnaires des ISC de différents niveaux l'occasion de mettre en commun leurs connaissances et leur expérience, à 2) constituer un groupe de personnes-ressources ou de champions chargés de faire avancer les initiatives en matière de gestion dans la région. La stratégie à long terme, quant à elle, prévoit la combinaison d'interventions de renforcement des capacités et d'activités annuelles régionales; la région facilitera les initiatives de renforcement des capacités de gestion au sein des ISC.

En 2010, le Programme a ciblé les cadres supérieurs des groupes d'audit et des services intégrés des ISC régionales. L'IDI a réalisé des sondages pour confirmer les besoins des cadres supérieurs et des gestionnaires opérationnels. Les résultats de ces sondages ont permis de recueillir les données de base pour la conception des ateliers du PRCG. En mai 2010, l'équipe chargée de la conception (y compris les membres clés de l'équipe et les personnes-ressources des régions) s'est réunie pour concevoir et mettre au point les documents à utiliser dans les ateliers du PRCG. En août 2010, l'IDI a tenu deux ateliers à l'intention des cadres supérieurs des groupes d'audit et des groupes des services intégrés. Après s'être familiarisés avec les concepts du PRCG et les outils de gestion disponibles dans leur région, les gestionnaires participants ont établi des plans d'action individuels.

En 2011, les responsables du PRCG mettront l'accent sur les besoins en matière de formation de gestion des gestionnaires opérationnels des ISC régionales. En février 2011, l'équipe de base et les personnes-ressources régionales se sont rencontrées pour mettre au point les documents des ateliers destinés aux gestionnaires opérationnels, qui devraient avoir lieu en mai et en juin 2011.

Programme transrégional pour les audits de la gestion de la dette publique

En 2008, un programme de coopération avec le Groupe de travail pour la dette publique (GTDP) de l'INTOSAI a été lancé dans le but d'améliorer le perfectionnement professionnel du personnel et la capacité organisationnelle en matière d'audit de la gestion de la dette publique. Depuis, des cours de formation en ligne de huit semaines en anglais et en français ont été donnés; en outre, un plan d'audit en ligne a été établi et des projets pilotes d'audits de divers sujets liés à la dette publique ont été menés. Les équipes de mission des ISC, qui avaient terminé avec succès les travaux des projets pilotes en février 2011, ont assisté à l'une des trois réunions d'examen des audits au Maroc, en Zambie et aux Philippines, en mars et en avril 2011.

En tout, 29 équipes de mission des ISC en provenance des régions de l'AFROSAI anglophone, de l'ARABOSAI, de l'ASOSAI, de la CREFIAF, de l'EUROSAI et de la PASAI ont participé aux réunions d'examen. Elles ont ainsi eu l'occasion d'entendre la rétroaction de leurs pairs et d'experts sur les avant-projets de rapports d'audit, de discuter de l'avant-projet des lignes directrices concernant la dette publique et d'élaborer des plans d'action individuels pour chacune des ISC. Ces plans visaient à appliquer les résultats du Programme aux programmes internes de renforcement des capacités des ISC. Des experts du GTDP, du Programme du Système de gestion et d'analyse de la dette (Sygade) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et du Secrétariat du Commonwealth (COMSEC) étaient également présents.

En lien avec les réunions d'examen, l'IDI a également donné deux cours de formation sur le système de gestion de la dette publique à 15 ISC participantes de l'AFROSAI anglophone et du CREFIAF. Ce type de formation renforce les compétences pratiques et la connaissance des systèmes chez les participants et leur permet d'approfondir leur compréhension des systèmes de gestion de la dette publique de leurs pays respectifs. Des séances de récapitulation et de clôture pour ce programme auront lieu vers la fin de 2011 afin de peaufiner les produits du programme et de dégager les leçons apprises et l'orientation à suivre.

Une réunion de planification des chargés de cours de l'IDI et de l'ASOSAI en prévision du Programme a eu lieu au Bhoutan en septembre 2010. S'appuyant sur la conception du Programme agréée par les parties prenantes, les participants se sont attachés à élaborer une formation de deux semaines ainsi qu'un avant-projet de manuel sur l'assurance qualité dans les audits de performance. Le manuel sera utilisé à une date ultérieure au cours du Programme dans le but de constituer dans chaque ISC un groupe d'employés formés en assurance qualité des audits de performance.



Les participants à la réunion d'examen des audits, qui s'est tenue à Lusaka, en Zambie, en mars 2011, dans le cadre du Programme transrégional de renforcement des capacités en audit de la gestion de la dette publique.

Programme de formation des formateurs

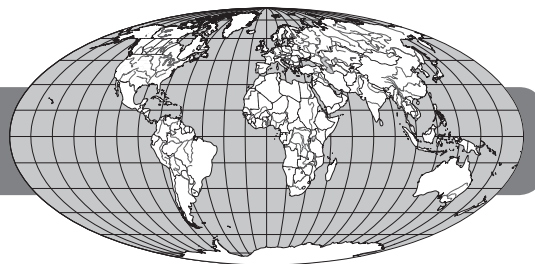
L'IDI a collaboré avec l'OLACEFS dans le but de former un troisième groupe d'experts en formation agréés par l'IDI. En 2010, avec le concours de chargés de cours virtuels et de spécialistes de l'apprentissage en ligne de l'OLACEFS et d'un fournisseur de matériel didactique en ligne, l'IDI a élaboré un atelier de conception et de prestation de cours (ACPC) qu'elle a offert pendant 21 semaines. C'était la première fois que l'ACPC était mis à l'épreuve sur une vaste échelle dans un mode d'apprentissage en ligne. En tout, 41 participants de 16 ISC ont terminé avec succès la phase virtuelle du Programme de juillet à décembre 2010. En mars 2011, ces participants ont été invités à un atelier de techniques didactiques de trois semaines où ils se sont familiarisés avec un éventail de méthodes didactiques et de facilitation. Les participants qui ont démontré des compétences adéquates en conception de cours et en techniques didactiques doivent recevoir un diplôme de l'IDI et obtenir de celle-ci le titre d'expert en formation agréé en avril 2011.

Pour renseignements sur les questions abordées dans le présent numéro des Nouvelles de l'IDI, veuillez communiquer avec celle-ci :

Courriel : idi@idi.no

Site Web : www.idi.no

Événements de l'INTOSAI 2011



<p>Avril</p> <p>10–13 Conférence des Auditeurs généraux du Commonwealth Windhoek, Namibie</p> <p>13–14 Réunion du Groupe de travail sur les indicateurs nationaux clés Helsinki, Finlande</p> <p>15–17 Réunion du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information Sun City, Afrique du Sud</p>	<p>Mai</p> <p>16–17 Réunion du Groupe de travail pour l'évaluation de programmes Paris, France</p> <p>30–3 juin VIII^e Congrès de l'EUROSAI Lisbonne, Portugal</p>	<p>Juin</p> <p>9–10 Réunion du Groupe de travail pour la dette publique Vilnius, Lituanie</p> <p>22–24 Réunion du Comité de pilotage du Comité des normes professionnelles Wellington, Nouvelle-Zélande</p>
<p>Juillet</p> <p>13–15 Symposium ONU/INTOSAI Vienne, Autriche</p> <p>18 Réunion de la Commission des affaires financières et administratives Washington, États-Unis d'Amérique</p> <p>18–23 XII^e Congrès de l'AFROSAI Libreville, Gabon</p> <p>19–20 Réunion du Comité de pilotage du « Donor Funding Project » [projet sur le financement des bailleurs de fonds] Washington, États-Unis d'Amérique</p>	<p>Août</p> <p>1–5 XIV^e Congrès de la PASAI Tonga</p>	<p>Septembre</p> <p>12–14 Réunion du Groupe de travail pour la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux à l'échelle internationale Prague, République tchèque.</p> <p>27–29 Réunion de la Sous-commission pour l'audit de conformité Batoumi, Géorgie</p>
<p>Octobre</p> <p>ÀD Réunion du Comité de pilotage de la Commission de partage et de gestion des connaissances Moscou, Fédération de Russie</p> <p>18–23 XXI^e Assemblée générale de l'OLACEFS Caracas, Venezuela</p> <p>27–28 Réunion du Comité directeur de l'INTOSAI Vienne, Autriche</p>	<p>Novembre</p> <p>7–11 Réunion du Groupe de travail sur la vérification environnemental Buenos Aires, Argentine</p>	<p>Décembre</p>

N.D.L.R. Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la *Revue* les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions du Comité directeur. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe de travail régional.

INTOSAI

